



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous



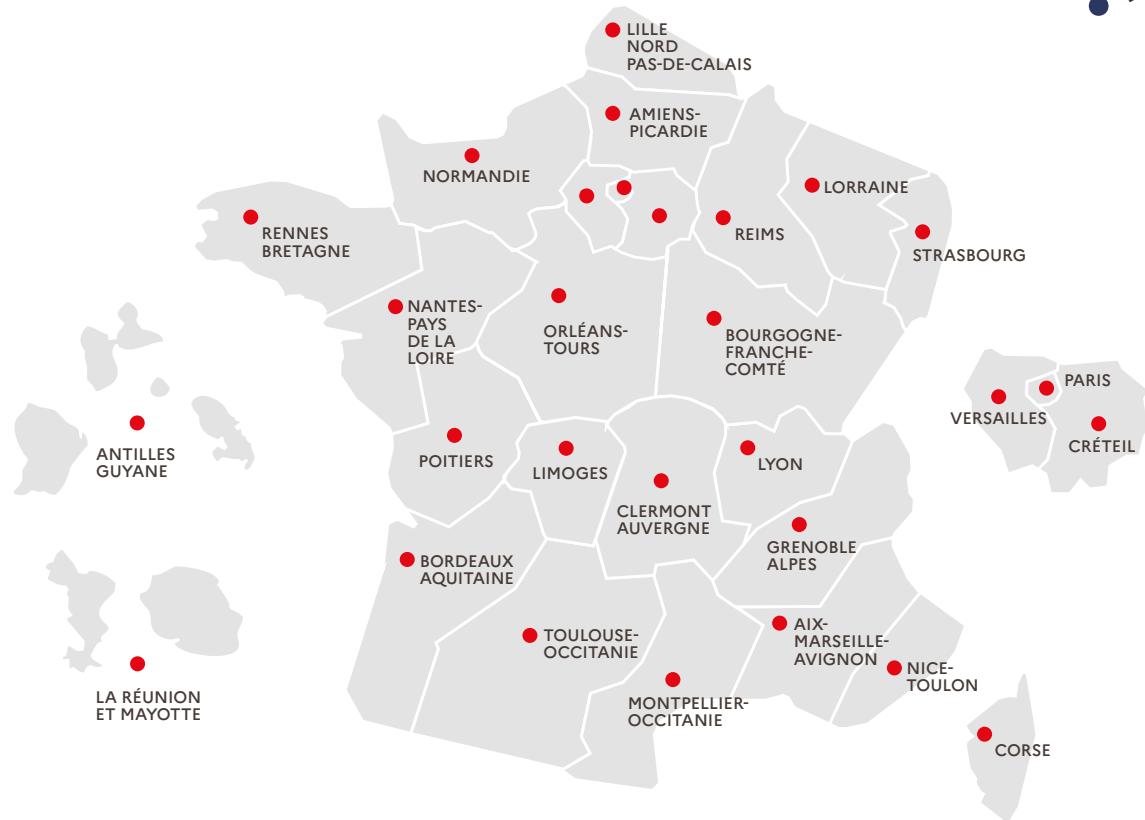
Les chiffres clés 2024 du réseau des Crous	4
L'édito	6
L'accompagnement social et financier	8
Culture et vie de campus	17
Égalité des chances et lutte contre les discriminations	25
L'accueil des étudiants internationaux et la coopération internationale	29
Le logement étudiant	31
Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	36
La restauration	38
La transition écologique	44
Les ressources humaines	48
Finances	54

Les chiffres clés 2024

> du réseau des Crous



+ de 13 000 agents au service de
3 millions d'étudiants



Plus de 13 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire au sein de nos 27 établissements¹ accompagnent au quotidien 3 millions d'étudiants pour leur garantir les meilleures chances de réussite tout au long de leurs études dans l'enseignement supérieur. Spécialisées dans de multiples secteurs d'activités, nos équipes dispensent de nombreux services qui couvrent l'ensemble de la vie étudiante parmi lesquels :

- l'attribution de bourses sur critères sociaux et aides financières ;
- un accompagnement social ;

- des logements en résidence universitaire (plus de 175 000 places dans plus de 800 résidences Crous) ;
- des lieux de restauration variés, accessibles et de qualité (plus de 800 points de vente : restaurant universitaire, cafétéria, CrousTruck, libre-service, etc.) auxquels s'ajoutent des structures de restauration agréées par les Crous ;
- des emplois étudiants (jobs, services civiques, etc.) ;
- des activités riches et diversifiées dans les domaines culturel, artistique, sportif, etc., pour une vie étudiante riche et épanouie.

1. Le réseau des Crous est constitué du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des 26 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), régis par les articles L. 822-1 à L. 822-5 du code de l'éducation et par le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

Accompagnement social et financier



707 869
boursiers en 2023-2024 dont
677 271 du MESR¹



2,4 Md€
de bourses sur critères sociaux
dont **2,3 Md€** du MESR¹



265 206
entretiens menés par
les services sociaux
(**104 116** étudiants reçus)



51,08 M€
d'aides spécifiques dont
24,23 M€ d'aides d'urgence



70 214
bénéficiaires d'aides spécifiques
dont **65 774** d'aides d'urgence

Restauration



967
points de vente



43,5 M
de repas sociaux dont
23,6 M de repas à 1€



71,7 %
d'étudiants recommandent
nos structures de restauration

Logement



813
résidences et cités



175 394
capacité d'accueil
total en lits



2 805 places nouvelles
en 2024
1 070 places réhabilitées
en 2024

Culture et Vie de campus



7 concours
nationaux
65 lieux
de culture



2 029
dossiers de candidature
pour les concours
« Création étudiante » 2024



177
volontaires en service
civique accueillis
en 2024

Transition écologique



- 5,1 % émissions de GES²
par rapport à 2023
- 9,7 % en cumulé entre
2022 et 2024



- 9 %
de GES² émis par logement
par rapport à 2023



- 38 %
de GES² émis par repas
par rapport à 2023

1. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. GES : Gaz à effet de serre



L'édito



Le bouclier social étudiant, plus que jamais au cœur de nos engagements

L'année 2024 aura été marquée par une dynamique de transformation ambitieuse et nécessaire pour le réseau des œuvres. Dès mon arrivée à la présidence du Cnous, j'ai tenu à rencontrer les équipes des Crous, partout en France. De ces échanges de terrain, j'ai tiré une conviction profonde : la force de notre réseau repose sur la singularité de chaque Crous inséré dans son territoire académique, mais aussi sur une vision partagée de notre mission sociale et publique au service des étudiantes et des étudiants.

Nous avons traversé une période exigeante, marquée par le poids de la précarité, l'augmentation de l'activité de nos services à l'intention des étudiants, une mobilisation exceptionnelle des agents à l'occasion des jeux olympiques, des enjeux de transition écologique et de transformation numérique qui transversent l'ensemble de notre engagement. Face à ces défis, notre responsabilité collective est de garantir la **soutenabilité humaine, financière et opérationnelle** de l'action du réseau.

Cette ambition s'est traduite dès 2024 par des réalisations concrètes : l'accélération de nos efforts de réhabilitation et de construction de logements étudiants, la diversification de l'offre protéinée dans nos restaurants ou encore l'extension de notre rôle d'opérateur auprès de nouvelles régions pour la gestion des bourses sanitaires et sociales.

Mais nous savons que pour répondre aux enjeux qui s'intensifient – logements, restauration sociale, santé mentale, accompagnement global – nous devons faire évoluer nos outils, nos coopérations, préserver notre modèle économique. C'est dans ce cadre que nous engageons une réflexion sur notre système d'allocation des moyens et la nécessité de répartir les moyens au plus juste des besoins et en réponse là où l'urgence est la plus forte.

Enfin, dans un paysage de l'enseignement supérieur en pleine mutation, notre réseau doit rester un point d'appui solide, ouvert à la concertation, attaché à la co-construction avec les étudiants, les universités, les collectivités et l'ensemble des partenaires. Car notre mission est claire : permettre à chaque étudiant, où qu'il soit, de poursuivre ses études dans les meilleures conditions.

C'est dans cette perspective que nous avons élaboré un projet de réseau sur quatre ans, voté fin 2024, et que nous construisons en 2025 un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) avec l'État. Ce COP, le premier depuis 2013, est un signal fort : il fixe un cap pluriannuel et structure notre action à venir avec le soutien du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Le 70^{ème} anniversaire du réseau des œuvres, que nous célébrons tout au long de l'année 2025, est l'occasion de rappeler que notre mission s'ancre dans une histoire longue de solidarité intergénérationnelle au service de la démocratisation de notre enseignement supérieur.



Bénédicte Durand
Présidente du Cnous

Le projet de réseau

La fin de l'année a été marquée par l'annonce du projet de réseau des Crous 2024 – 2028, publiée le 5 novembre 2024. Élaborée en concertation avec les directrices et directeurs généraux des Crous, les représentants des étudiants, les représentants des personnels et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cette feuille de route a pour objectif de renforcer les missions et le bouclier social que représentent les Crous. Elle fixe pour les 4 années à venir, 7 grands chantiers en faveur des étudiantes et des étudiants sur le plan du logement, de la restauration et de la vie étudiante. Elle s'adresse aussi aux agents et fixe des objectifs ambitieux en matière de rémunérations, de formations, de la qualité de vie et des conditions de travail. Ce projet de réseau servira de base à la signature d'un contrat d'objectifs et de performance avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2025.

Les 7 grandes orientations stratégiques du projet de réseau des Crous :

- Ressourcer la communauté professionnelle du réseau en travaillant notamment à une harmonisation des rémunérations, à une montée en compétence de tous les personnels et en plaçant la qualité de vie et les conditions de travail comme la priorité RH des Crous en 2025.
- Renforcer la fierté d'agir en valorisant les métiers des Crous par une campagne de communication nationale.
- Élargir le cercle des bénéficiaires de l'action des Crous en poursuivant le développement d'une restauration abordable et saine pour tous les étudiants, en simplifiant l'accès aux bourses et en augmentant la capacité de logement.

- Promouvoir la qualité de la vie et la réussite au sein des résidences et autres lieux de vie étudiante par l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants les plus fragiles, mais aussi par une action sur la santé mentale et les luttes contre les violences sexuelles et sexistes, les discriminations et toute forme de violence.
- Renforcer la capacité d'action du réseau par des moyens mieux pilotés et mieux partagés en s'appuyant sur la solidarité au sein du réseau et en mutualisant les moyens et les services.
- Participer à une gouvernance partagée des bassins de vie étudiante à travers une gouvernance territoriale de la vie étudiante, promue par le soutien des collectivités, et en valorisant les conventions avec les établissements d'enseignement supérieur.
- Penser, se questionner, se réinventer grâce à une amélioration continue de la qualité des services offerts, mais aussi en mettant en réseau les forces de recherches existantes au sein d'un « Crous Lab » recensant, valorisant et mettant en réseau les projets de recherche portés par chaque Crous.

Le projet de réseau se déploie désormais à deux échelles :

- > Dans chacun des Crous, il irrigue les projets d'établissements en cours ou à venir et les actions mises en place
- > Au niveau national, il se déploie grâce à des comités de projets opérationnels (CPO) en place sur chacun des axes.



L'accompagnement social et financier



Les différents types d'aides accordées par les Crous

- L'instruction des bourses sur critères sociaux (BCS) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont le paiement est assuré par les rectorats.
- L'instruction et le paiement :
 - Des bourses sur critères sociaux du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire comme du ministère de la culture, celles d'autres établissements publics d'enseignement relevant du ministère de l'économie et des finances, mais aussi du ministère des armées, du ministère de la transition écologique et des bourses des Régions Normandie et Centre-Val-de-Loire.
 - De diverses aides accordées aux étudiants en fonction de leur situation sociale et de leur cursus dans l'enseignement supérieur ; notamment, les aides dites « spécifiques », annuelles ou ponctuelles.

Bourses et aides financières

Traitement des demandes de bourses sur critères sociaux

Parmi les 1 056 175 DSE (dossier social étudiant) déposés, 1 042 818 ont été traités. L'écart entre le nombre de demandes et le nombre de dossiers traités correspond aux demandes non finalisées par les étudiants.

Les motifs principaux des rejets des demandes de bourses sont les suivants :

- Dépassement du barème au regard des ressources prises en compte (68 382 dossiers) ;
- Étudiants inscrits dans des formations non habilitées à recevoir des boursiers (23 190 dossiers) ;
- Étudiants n'ayant pas, ou insuffisamment, progressé dans leurs études (14 097 dossiers)

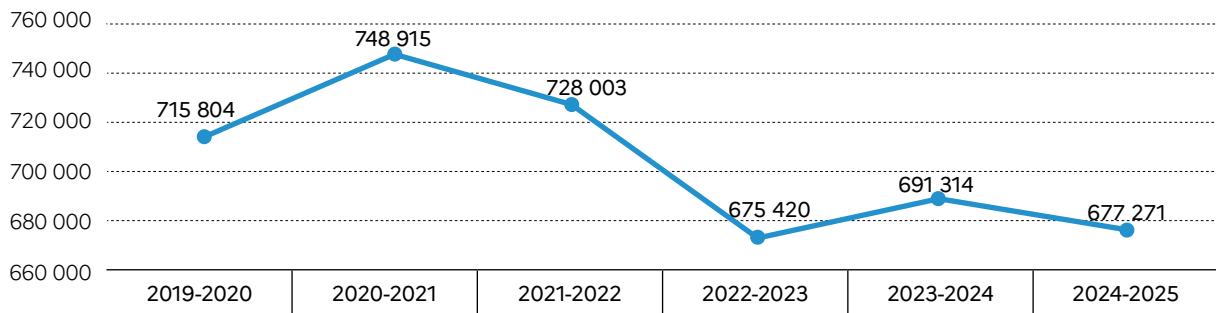
Instruction des dossiers de demande de bourses sur critères sociaux au 31 décembre

	Total demandes	Écart	Dossiers traités	Écart
2020-2021	1 134 358	+ 5 331 (+ 0,47 %)	1 084 225	+ 44 294 (+ 4,5 %)
2021-2022	1 124 783	- 9 575 (- 0,84 %)	1 046 742	- 37 483 (- 3,46 %)
2022-2023	1 090 223	- 34 560 (- 3,07 %)	1 071 413	+ 24 671 (+ 2,36 %)
2023-2024	1 063 996	- 26 227 (- 2,41 %)	1 048 120	- 23 293 (- 2,17 %)
2024-2025	1 056 175	- 7 821 (- 0,7 %)	1 042 818	- 5 302 (- 0,49 %)

Versement de bourses sur critères sociaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)

Au 31 décembre 2024, le réseau des Crous avait versé une bourses à 677 271 étudiants MESR, soit 14 043 boursiers de moins par rapport au 31 décembre 2023. La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du MESR pour l'année civile 2024 s'élève à 2 424 M€.

Évolution du nombre de boursiers MESR



Répartition des boursiers par échelon de bourse

La part des boursiers relevant de l'échelon minimal est en légère hausse par rapport aux années antérieures (31,7 % des boursiers). Après une stabilisation du nombre de boursiers à l'échelon maximal en 2023, le nombre d'étudiants boursiers à l'échelon 7 a légèrement baissé en 2024 et ceux-ci représentent 8,1 % du nombre total de boursiers. Les boursiers des trois échelons les plus élevés représentent 32,9 % du nombre total des boursiers. Cette proportion est en hausse par rapport à 2023.

Type de bourse	Échelon 0 bis	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7
Taux annuels sur 10 mois	1 454 €	2 163 €	3 071 €	3 828 €	4 587 €	5 212 €	5 506 €	6 335 €
Nombre de bénéficiaires	214 860	95 192	48 221	48 114	47 631	88 335	79 739	55 179
Taux pour les étudiants bénéficiant du maintien de la bourse pendant les grandes vacances universitaires	1 745 €	2 596 €	3 685 €	4 594 €	5 504 €	6 254 €	6 607 €	7 602 €
Nombre de bénéficiaires	2 483	1 468	805	926	1 109	2 777	4 662	12 084



Aides au mérite du MESR

L'aide au mérite s'adresse aux étudiants bacheliers ayant obtenu une mention "Très Bien" au baccalauréat. Elle est attribuée pour les trois ans de licence et représente 900 euros par an. En 2023, le montant total des aides au mérite versées s'élevait à 42,19 M€.

Le nombre de bénéficiaires a légèrement baissé de 1% par rapport à l'année précédente en passant de 46 205 à 44 050 au 31 décembre 2024.

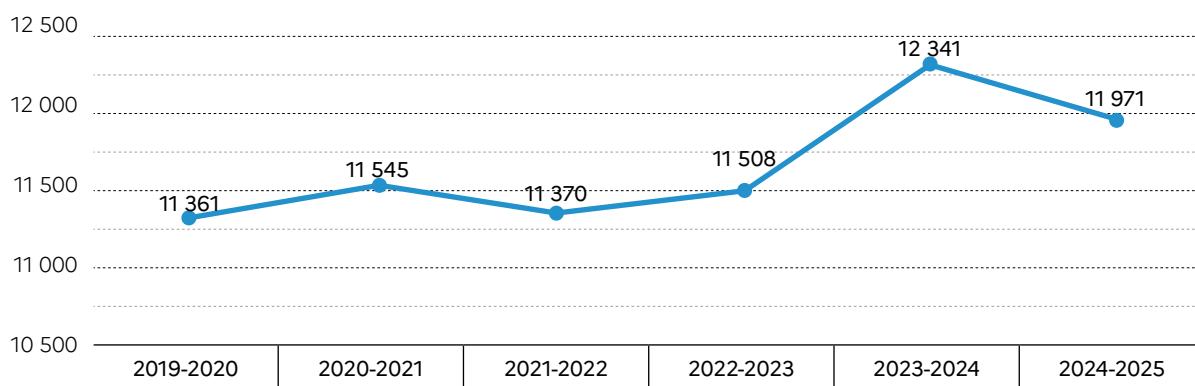
Nombre d'aides au mérite MESR

	Taux 1 800 €	Taux 900 €	Total
Janvier 2020	1 503	37 197	38 700
Janvier 2021	359	44 360	44 719
Janvier 2022	50	47 125	47 175
Janvier 2023	19	46 739	46 758
Janvier 2024	21	46 184	46 205
Janvier 2025	3	44 047	44 050

Bourses et aides au mérite du ministère de la Culture

Le nombre de boursiers inscrits dans une formation relevant du ministère de la Culture a légèrement baissé en 2024 avec 11 971 bénéficiaires (- 2,9%).

Évolution du nombre de boursiers du ministère de la Culture

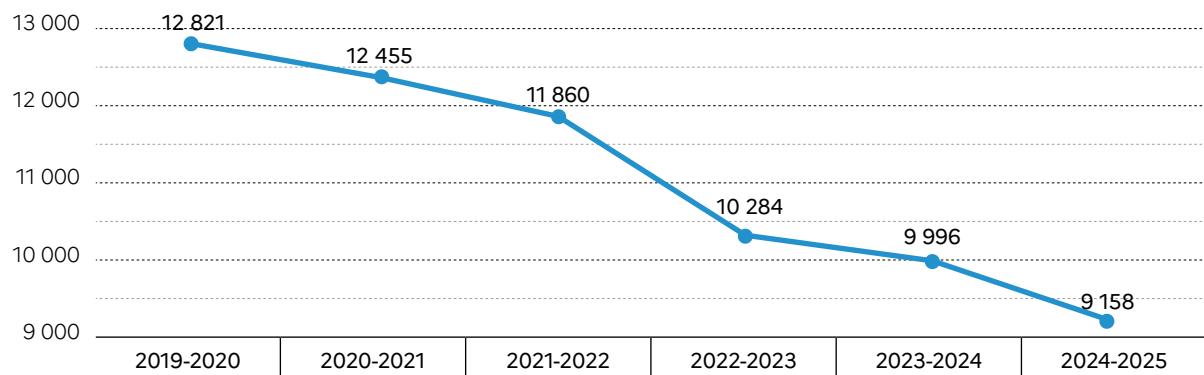


20,44 % des boursiers du ministère de la Culture relèvent de l'académie de Paris. Le ministère de la Culture a mis en place l'aide au mérite selon les mêmes critères que ceux en vigueur au MESR pour les bacheliers ayant obtenu une mention "Très bien". La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du ministère de la Culture pour l'année 2024 s'élève à 41,7 M€.

Bourses et aides au mérite du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Avec 9 158 bénéficiaires, le nombre de boursiers inscrits dans une formation relevant du ministère de l'Agriculture poursuit sa baisse.

Évolution du nombre de boursiers BCS (bourses sur critères sociaux) Agriculture



Les effectifs les plus importants se concentrent dans les académies de Toulouse (12,3 % des effectifs), Nantes (12,2 %) et Rennes (8,5 %). La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du ministère de l'Agriculture pour l'année 2024 s'élève à 29,3 M€ dont 0,6 M€ pour les aides au mérite.



Bourses des formations sanitaires et sociales des régions Normandie et Centre Val de Loire

Le Crous de Normandie gère les bourses allouées par la Région Normandie et celui d'Orléans-Tours pour la Région Centre Val de Loire.

Au total, 9,6 M€ ont été alloués au Crous de Normandie pour 3 187 étudiants et 8,9 M€ au Crous d'Orléans-Tours pour 3 612 étudiants.

Bourses de l'Institut Mines Telecom (IMT) et du Groupe des Écoles Nationales d'économie et statistique (GENES)

Neuf Crous ont traité et versé les bourses de l'IMT et du GENES à 1 885 boursiers de l'IMT, pour un montant de 6,3 M€ et à 181 boursiers du GENES pour un montant de 0,6M€.

Bourses d'établissements relevant du ministère des armées

1,4 M€ ont été versés à 479 bénéficiaires répartis sur les Crous de Toulouse, Rennes et Versailles.

Bourses de deux établissements relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

En 2024, 0,3 M€ euros ont été alloués à 125 bénéficiaires répartis sur les Crous de Lyon et Toulouse.



Aides « Grande école du numérique » (GEN)

Instituées courant avril 2017, les aides GEN s'adressent à un public "d'apprenants" inscrits dans des formations labellisées "Grande École du Numérique". Ces formations peuvent être de durée variable (quelques mois à plusieurs années) et débuter à n'importe quel moment de l'année universitaire. Le dispositif s'éteint progressivement depuis février 2025.

La demande d'aide financière est réalisée sur le site de la Grande Ecole du Numérique puis instruite et gérée par les Crous. Le montant de l'aide est calculé selon le barème des bourses sur critères sociaux à condition que l'apprenant ne perçoive pas d'autres aides de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Le nombre de bénéficiaires a fortement diminué en 2024.

Année de gestion	Nombre d'apprenants au 31/12	Montant des aides versées
2021	6	9 315 €
2022	119	0,2 M€
2023	258	1,0 M€
2024	60	53 584 €
Total général	443	1,3 M€

Nb : Les aides sont comptabilisées à partir de l'année de gestion où elles ont été accordées, puisque le montant mensuel reste celui de l'année universitaire du début de la formation.

Aide à la mobilité master (AMM)

Créée à la rentrée universitaire 2017-2018, l'Aide Mobilité Master s'adresse aux étudiants anciens boursiers ou néo-boursiers titulaires d'une licence, et devant changer de région académique pour effectuer leur diplôme de master.

Son montant, forfaitaire, est de 1 000 euros. L'AMM est versée en une fois, à une date la plus proche possible de la rentrée universitaire, afin de compenser les frais engendrés par la mobilité.

En 2024, 6 624 étudiants ont bénéficié de l'AMM. Ce nombre est stable par rapport à 2023 (6 719 bénéficiaires).

AMM	2021	2022	2023	2024
Nombre de bénéficiaires	6 876	5 922	6 719	6 624
Montant	6,88 M€	5,92 M€	6,72 M€	6,62 M€

Aide à la mobilité Parcoursup (AMP)

L'aide à la mobilité dite « aide à la mobilité Parcoursup », d'un montant de 500 €, a été créée à la rentrée 2019/2020. Elle peut être allouée, sous certaines conditions aux étudiants néo bacheliers.

Initialement réservée aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée qui acceptent définitivement une proposition d'admission hors de leur académie de résidence, à la rentrée 2020/2021, cette aide a été élargie aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée qui acceptent une proposition d'admission dans un établissement situé dans leur académie de résidence, après examen de leur situation par la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur, lorsque l'attribution de l'aide permet, compte tenu de la situation du candidat, de faciliter cette mobilité.

On note une hausse des effectifs en 2024, avec 1 891 étudiants en plus ayant bénéficié de cette aide.

AMP	2021	2022	2023	2024
Nombre de bénéficiaires	18 565	21 287	16 581	18 472
Montant	9,28 M€	10,64 M€	8,29 M€	9,23 M€

Les aides spécifiques

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Il existe deux types d'aides :

- les aides ponctuelles en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés. Le cas échéant, ces aides sont cumulables avec un droit à bourse ;
- les aides annuelles, non cumulables avec un droit à la bourse, accordées aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes.

Aides spécifiques ponctuelles

Au titre de l'année 2024, 92 520 aides ponctuelles, contre 94 064 en 2023, ont été attribuées à plus de 49 281 étudiants. Ils étaient 50 059 en 2023. Le montant moyen de l'aide accordée est de 314 € (304 € en 2023).

L'année 2024 est marquée par la généralisation des demandes numérisées. Dans le respect du principe du « dites-le nous une fois », les informations déjà connues des Crous grâce au portail « Mes services étudiants » sont reprises et les demandes de pièces justificatives sont limitées au strict nécessaire. Ces aides contribuent principalement à soutenir les étudiants pour des charges relevant de l'aide alimentaire, du logement et des frais d'études.

Motif d'attribution	Nombre de bénéficiaires	%	Nombre d'aides	%	Cumul en M€	%
Aide alimentaire	22 575	46%	42 504	46%	7,47 M€	27 %
Logement	15 799	32 %	28 968	31 %	10,85 M€	40 %
Difficultés particulières	4 932	10 %	7 858	8 %	3,29 M€	12 %
Frais d'études	2 464	5 %	5 976	6 %	2,28 M€	8 %
Indépendance avérée	994	2 %	1 814	2 %	0,91 M€	3 %
Transport	984	2 %	2 036	2 %	0,54 M€	2 %
Stage - Mobilité	983	2 %	1 962	2 %	1 M€	4 %
Rupture familiale	493	1 %	1 320	1 %	0,81 M€	3 %
Reprise d'études	58	0 %	81	0 %	0,01 M€	0 %
Total	49 281	100 %	92 520	100 %	27,18 M€	100 %

Aides spécifiques annuelles (Asaa)

En 2024, une aide spécifique annuelle a été attribuée à 4 197 étudiants, pour un montant total de 24,23 M€.

Aides spécifiques d'allocations annuelles

	Nombre de bénéficiaires	Total des dépenses
2020	5 780	25,39 M€
2021	5 100	26,43 M€
2022	5 456	24,57 M€
2023	4 878	23,67 M€
2024	4 197	24,23 M€

Aide spécifique annuelle du ministère de la Culture

Depuis l'année universitaire 2021-2022, le ministère de la Culture a souhaité que les Crous traitent les demandes d'aides spécifiques annuelles directement au sein de leurs services sociaux.

En 2024, 176 étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de la Culture ont bénéficié d'une aide spécifique annuelle, pour un montant total de 0,9 M€.

DDD L'accompagnement social des étudiants

Au-delà des aides financières que peuvent apporter les Crous, les services sociaux accompagnent au quotidien les étudiants qui rencontrent des difficultés et dont la situation, familiale ou personnelle, a changé. Lorsque les aides spécifiques ne sont plus suffisantes, de nombreux Crous travaillent avec des associations caritatives, mais aussi avec des épiceries solidaires organisées par les associations étudiantes, qu'ils soutiennent généralement.

Durant l'année universitaire 2023-2024, les services sociaux ont accordé 265 206 entretiens à 104 116 étudiants.

Les services sociaux des Crous mettent en place des actions collectives comme des ateliers ou des moments de convivialité avec les étudiants pour, par exemple, lutter contre l'isolement, mener des actions de prévention, leur apprendre à gérer leur budget, ou encore, pour les primo-entrants, les informer sur les démarches administratives. Ils organisent également des actions dans les lycées, afin de sensibiliser les futurs étudiants sur leurs droits et sur les démarches à mener pour y accéder.



Accompagnement des étudiants internationaux

Les services sociaux des Crous restent mobilisés pour accompagner les étudiants internationaux, principalement les étudiants non communautaires en séjour d'études à titre individuel qui représentent toujours plus de la moitié (62 %) des étudiants aidés (soit 30563 étudiants vs 34 711 en 2023) et près de 61 % des dépenses d'aides ponctuelles (ASAP) attribuées, afin de leur permettre de s'alimenter (dont accès aux repas à 1€) et de se loger. (Respectivement 38 % et 32 % des ASAP accordées à cette catégorie d'étudiants).

Cet accompagnement concerne également les démarches relatives à leur titre de séjour, afin de leur permettre notamment d'accéder à un stage gratifié et/ou à un emploi étudiant.

Répartition des entretiens par statut et par motif

Statut \ Motifs	Vie quotidienne administrative	Social et familial	Logement	Études	Santé
Étudiants français	14 %	1 %	14 %	4 %	1 %
Étudiants de l'UE	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Étudiants en séjour pour études	32 %	0 %	28 %	4 %	1 %
Résidents	2 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Réfugiés	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres	3 %	0 %	1 %	1 %	0 %

Le recours à la plateforme d'informations sur les aides d'urgence (PFU)

Créé en janvier 2020, le numéro d'information sur les aides d'urgence est dédié aux étudiants qui connaissent de grandes difficultés financières. Les réponses apportées par des personnels aguerris et spécialement formés, permettent de filtrer les demandes des usagers faites aux assistantes sociales, et/ou de les orienter vers le bon service et, le cas échéant de détecter des situations critiques, nécessitant qu'une personne compétente du service social du Crous concerné prenne contact en urgence avec l'étudiant.

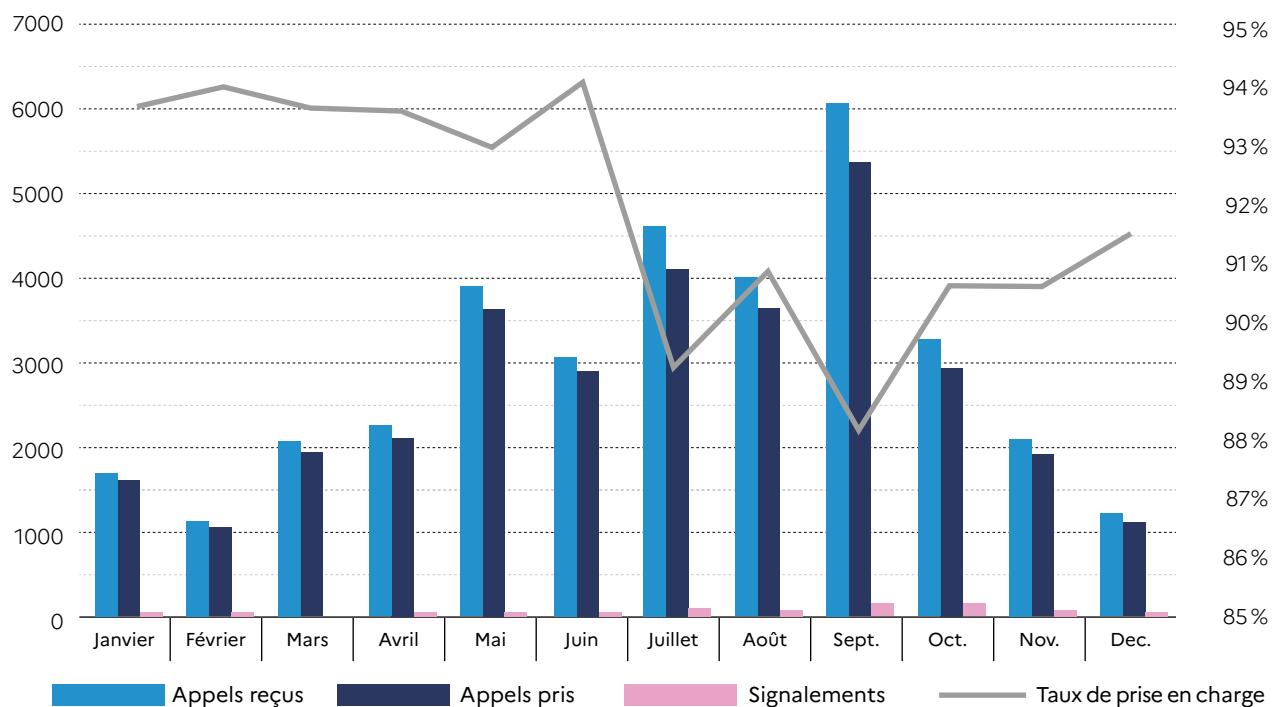
Bilan de l'année 2024

La volumétrie des appels est très variable en fonction de l'actualité. L'activité de la PFU est directement liée à l'activité des services DSE et dépend de l'état d'avancement du traitement des dossiers de bourse et des services sociaux. C'est la raison pour laquelle le service est très sollicité sur la période estivale et à la rentrée. De fait, environ 20 % des appels pris, portent sur les aides spécifiques (annuelles ou ponctuelles). Les autres questions concernent principalement le dossier social étudiant. L'appelant est alors orienté vers son Crous.



Crous de Strasbourg © D.R.

Taux de décrochés, appels reçus/pris et signalements en 2024



On note une légère hausse des appels reçus en 2024 versus 2023 (+10 %). Elle s'explique par une diffusion très large du numéro. En revanche, le nombre de signalements adressés aux services sociaux des Crous est stable en 2024 par rapport à 2023 (830 signalements, dont 80 % en IDF).



Qualité de la réponse à l'étudiant

Pour assurer une réponse rapide et de qualité aux étudiants, le Cnous a déployé une stratégie omnicanale.

- **L'assistance MSE** permet de poser toutes les questions aux Crous qui y répondent par mail. En 2024, les services des Crous ont traité plus de 600 000 messages, dont 130 000 uniquement pour le mois de septembre, soit une moyenne de 2 000 messages par jour. Plusieurs pics d'activité sont observés durant l'année, notamment lors de l'ouverture de la campagne DSE, lors des attributions de logement en résidence universitaire et à la rentrée universitaire. Dans le cadre de l'engagement des Crous en faveur de l'amélioration continue de la qualité de service, l'objectif était de répondre à 85 % des messages en moins de 48 heures. En 2024, près de 377 000 messages ont pu être traité dans ce délai, ce qui représente plus de 60 % de l'ensemble des messages reçus.
- **Le chatbot** accessible sur les sites du Crous et Mes Services étudiant a traité un total de 542 999 conversations, apportant une assistance rapide et continue aux usagers. En complément, le Callbot a permis de gérer 47 588 échanges en dehors des horaires d'ouverture des plateformes téléphoniques, assurant ainsi une continuité du service. Parmi l'ensemble des prises de contact, 45 % concernaient des demandes relatives aux bourses étudiantes, tandis que 20 % portaient sur les questions liées au logement.

- Les 4 centres de contacts atteignent l'objectif de taux de décroché national annuel pour la deuxième année avec 86,4 %. La mise en place du débordement (un centre de contact prend les appels du centre de contact saturé) a permis de maintenir l'objectif d'un taux de décroché national supérieur aux 85 % attendus. L'année 2024 a été marquée par 2 tendances :

- Le premier semestre a connu une baisse de l'activité par rapport à 2023.
- Le deuxième semestre au cours duquel la tendance s'est radicalement inversée. Les appels ont été extrêmement nombreux à partir de la fin juin et en septembre un certain nombre de téléconseillers formés ont quitté leur emploi.

Les bulles d'appels se sont enchaînées et reportées de semaines en semaines, générant un surcroît d'activité très important jusqu'à la fin de l'année.

86,4 %

Taux de décroché après message d'accueil

Faits marquants

- Fin d'activité du centre de contact Ile-de-France et reprise des appels des Crous de Paris, Créteil et Versailles par les centres de contacts Sud-Est, Nord-Est, Nord-Ouest ;
- Mise en place de l'enquête de satisfaction à chaud par les centres de contacts Sud-Est, Nord-Est, Nord-Ouest ;
- Mise en place du Callback (rappel proposé lorsque le temps d'attente est trop important) ;
- Mobilisation de conseillers des 4 centres de contact pour contacter les étudiants victimes du cyclone Chido à Mayotte.

	APPELS D'URGENCE	CROUS NORD EST	CROUS NORD OUEST	CROUS SUD OUEST	CROUS SUD EST	CROUS IDF Janvier à mars 24	CUMUL 2024
Taux décroché après message d'accueil	91,3 %	88,4 %	83,3 %	96,5 %	83,9 %	93,1 %	86,4 %
Appels reçus	81 327	233 839	177 354	56 582	315 468	31 934	896 504
Appels répondues	32 340	185 049	147 406	51 455	261 747	29 597	707 594
% appels répondues en moins d'une minute	91,8 %	47,8 %	47,0 %	88,0 %	59,2 %	0,0 %	54,8 %

Culture et vie de campus



Contribution de vie étudiante et de campus

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Les Crous sont chargés de la collecte de la CVEC. Une grande partie des sommes collectées (85 % du montant total) est reversée aux établissements désignés par la réglementation comme bénéficiaires et une autre partie (15 % du montant total) revient aux Crous qui utilisent ces fonds pour :

- mener des projets en propre, proposés par les services internes, les restaurants ou les résidences universitaires ;
- soutenir des projets, portés par des établissements d'enseignement supérieur, bénéficiaires ou non, des associations étudiantes ou d'autres partenaires (associations non étudiantes du territoire, collectivités, etc.). À cet égard, les Crous doivent porter une attention particulière aux étudiants des établissements :
 - non bénéficiaires,
 - où peu d'actions sont déployées,
 - éloignés des grands centres urbains et universitaires.

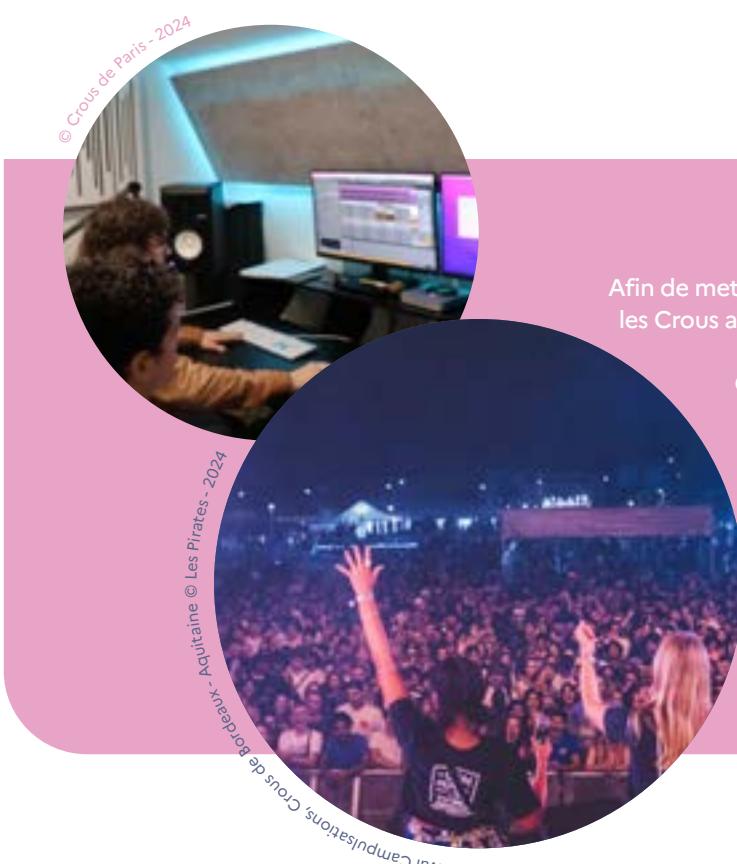
Montants collectés

En 2023-2024, 2 611 028 attestations correspondant au nombre d'étudiants s'étant acquittés de la CVEC avaient été délivrées au 31 mai 2024 (date de fermeture de la campagne) aux étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, soit 0,6 % de plus qu'en 2022-2023.

En application de la réglementation, 15 % du montant net collecté est revenu aux Crous, soit 25,5 M€. Les 144,3 M€ restant ont été répartis entre les 559 établissements ayant déposé une liste d'inscrits avant le 31 mai 2024, ce qui représente un montant de 74,26 € par étudiant inscrit pour une première catégorie d'établissements (établissements publics dépendant du MESR) et de 51,26 € par étudiant inscrit pour la seconde catégorie).

L'année 2024 a également été l'occasion de mettre en œuvre un travail d'ampleur avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les recteurs sur une fiabilisation de la liste des établissements d'enseignement supérieur assujettissants et sur celle des établissements bénéficiaires.

Par ailleurs, la construction d'un plan de maîtrise des risques relatif à la collecte et au versement des fonds CVEC a été initié en 2024. Il sera finalisé en 2025.



Semaine de la CVEC

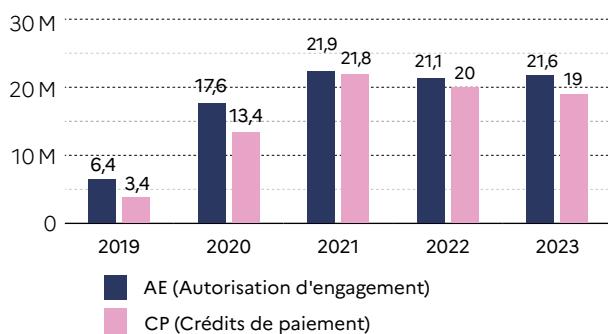
Afin de mettre en lumière les actions mises en œuvre par les Crous avec les fonds CVEC, le Cnous et les Crous ont mis en place la "semaine de la CVEC". Organisée à l'échelle nationale, cette semaine du 4 au 8 novembre 2024, a constitué un temps fort dédié à la valorisation de ces actions.

Elle visait à informer, sensibiliser et valoriser auprès des étudiants, des établissements et de l'ensemble des partenaires les projets financés dans ce cadre, tout en renforçant le lien entre les Crous et les territoires.

Usage de la CVEC par les Crous

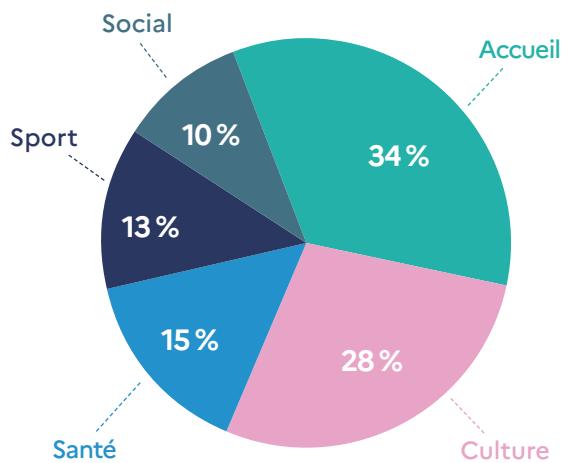
Les données 2024 ne sont pas encore disponibles. L'enquête sur l'usage de la CVEC menée en 2024 sur l'année 2023 a révélé que les Crous ont engagé plus de 21,6 M€ à destination de projets permettant l'amélioration de la vie étudiante.

Consommation annuelle de crédits CVEC



L'accueil représente, encore en 2023, le premier poste de dépense de la CVEC au sein des Crous, suivi par la culture. Les domaines de santé, sport et social, viennent ensuite.

Répartition des CP par domaines (2023)



Les fonds CVEC des Crous permettent non seulement de financer les actions du Crous en faveur des étudiants en matière de vie étudiante (57 %), mais ils leur permettent également de soutenir des projets portés par des étudiants (17 %), des établissements d'Enseignement supérieur (14 %), des établissements non bénéficiaires (6 %) ou d'autres porteurs de projets (6 %).



DDD Les dispositifs culturels nationaux

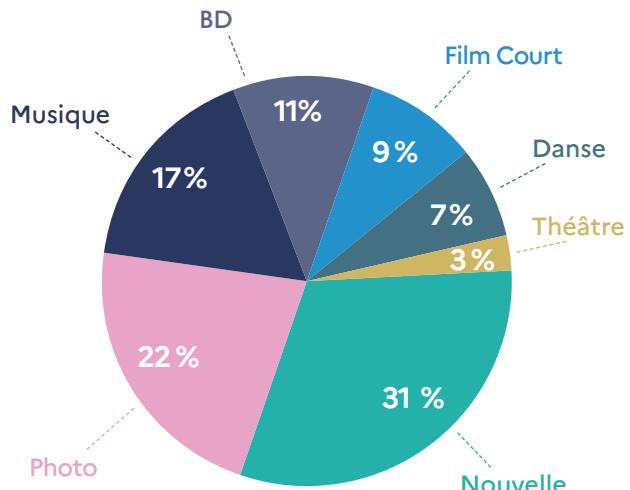
Concours de création étudiante

Depuis plus de 25 ans, les Crous organisent chaque année des concours nationaux de création étudiante pour permettre aux jeunes d'exprimer leur talent. Chaque concours est co-porté par le Cnous et un Crous pilote. Les concours de la bande-dessinée (BD), du film court, de l'écriture de nouvelle et de la photographie sont autour d'un thème tandis que la danse, la musique et le théâtre sont libres.

Les récompenses ne sont pas seulement monétaire : les lauréats se voient publiés dans un recueil pour le concours de nouvelle et celui de la bande dessinée ; ils font l'objet d'une exposition itinérante comme pour le concours de photographie, ou font des représentations sur scène pour les trois tremplins (musique, théâtre et danse). Ces manifestations sont aussi l'occasion pour eux de rencontrer des professionnels et d'autres artistes, lors de festivals ou de salons, par exemple.

Pour l'année universitaire 2023-2024, le thème était « Espoirs ». Avec plus de 2 000 candidatures sur l'ensemble de la France, la participation est en légère baisse par rapport à l'année précédente. Comme tous les ans, le concours de nouvelle rassemble le plus de candidatures avec 635 projets déposés. Il est suivi par les concours de photo (447) et de musique (342). Viennent ensuite la BD (226), le film court (191), puis la danse (134) et le théâtre (54).

Répartition des candidatures par concours 2023-2024



Les finales nationales de danse et de musique se sont déroulées sur scène, respectivement à Strasbourg et à Bordeaux, et ont fait l'objet d'une retransmission en live sur Youtube qui a permis au public de voter en direct pour son artiste favori.

Le jeudi 18 janvier 2024, le Cnous et les Crous co-porteurs ont également organisé une remise des prix exceptionnelle pour valoriser les lauréats et leurs œuvres, rassemblant notamment les lauréats, les membres des services culturels du réseau, et les directeurs des Crous.



Culture-Actions

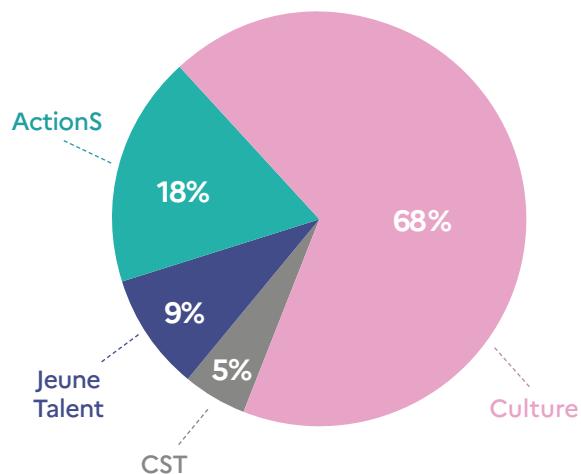
Depuis plus de trente ans, Culture ActionS permet aux étudiants d'être accompagnés et financés dans leurs projets culturels, citoyens ou solidaires. En 2024, il a permis d'accompagner près de 700 initiatives étudiantes. Cela représente plus d'un million d'euros de subventions. Les projets les plus nombreux à être soutenus sont les projets Culture (386 projets portés, pour une enveloppe de plus de 600 000 €) puis les projets ActionS (200 projets pour plus de 160 000€ de subvention). Les projets Jeune Talent et Culture scientifiques et Technique (CST) représentent respectivement une soixantaine et une quarantaine de projets portés en 2024.

Les jurys nationaux Culture ActionS se sont tenus à Paris les 25 et 26 novembre 2024. Composés de représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Culture, du réseau des Crous, de l'association A+U+C, de la Conférence des grandes écoles (CGE), de France université, du réseau Animafac, de la Maison Etudiante de la ville de Paris, et d'un élu étudiant du Cnous, ils ont auditionné une vingtaine de porteurs étudiants présentant leurs projets. Neuf prix ont été décernés à la suite des délibérations.

- **1^{er} prix Jeune Talent Culture (Crous de Créteil) :**

Le projet Moodboard session, porté par un petit groupe d'étudiants de divers filières culturelles, se présente comme un projet de live session qui a pour objectif de mettre en lumière la scène émergente parisienne à travers : une live session, une interview, un accompagnement visuel dans la constitution d'un moodboard représentant les artistes (sous forme de set-design), un travail collaboratif avec un styliste pour compléter cet univers visuel et un photoshoot servant à présenter cette partie du travail.

Répartition des dépenses Culture ActionS par thématique en 2024



- **1^{er} prix Culture scientifique et technique (Crous de Lille)**

Le jury a récompensé l'initiative de Cassandre Paris, étudiante en médecine, qui a mené une action de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens. Ce projet consistait en deux conférences animées par des experts en perturbateurs endocriniens, destinées à l'ensemble de la communauté éducative mais aussi des invités extérieurs sur les risques et impacts liés aux nombreux perturbateurs endocriniens qui jalonnent notre vie quotidienne. Elles ont été complétées par une étude pratique permise par la distribution de bracelets aux participants de la première conférence, suivie d'une analyse des résultats lors de la seconde conférence.

Le groupe de travail visant à proposer des documents harmonisés actualisés pour Culture ActionS, en cohérence la documentation CVEC, lancé en 2023, s'est poursuivi en 2024 pour prendre la forme d'une circulaire (accompagnée d'un modèle de formulaire et de cadre réglementaire commun). Le projet de circulaire a été présenté en commission de vie étudiante aux élus étudiants et élus du personnels en décembre 2024 et sera appliqué dans le réseau à compter de 2025.

Partenariats vie étudiante

Partenariats avec les institutions de l'Enseignement Supérieur et du ministère de la Culture

Relations avec les chargés de mission vie étudiante des rectorats

Les rectorats se sont chacun dotés d'un chargé de mission vie étudiante. En 2024, la DGESIP et le Cnous ont initié un premier webinaire entre ces chargés de mission et les directeurs vie étudiante des Crous. Il est en effet essentiel que les Crous et les rectorats travaillent de concert sur le déploiement des actions de vie étudiante sur les territoires, afin d'en assurer une meilleure cohérence et répartition entre les campus et les villes de toute taille.

Journées des Arts et de la Culture dans l'enseignement supérieur (JACES)

La 11^{ème} édition des Journées des Arts et de la Culture dans l'enseignement supérieur s'est déroulée du 30 mars au 6 avril 2024, avec pour thématique le sport dans les pratiques culturelle. Comme chaque année, cet événement national était co-piloté par le MESR, le ministère de la Culture, le Cnous, Animafac, Comosup, la Conférence des grandes écoles, France Universités, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), et le réseau Art + Université + Culture.

Rencontres sur l'action culturelle et artistique dans l'enseignement supérieur

Les 11^{èmes} Rencontres sur l'action culturelle et artistique dans l'enseignement supérieur se sont tenues le 26 juin dans les locaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La thématique des « Réussites plurielles étudiantes » a permis notamment d'interroger le développement des compétences transversales et psycho-sociales dans le cadre des pratiques culturelles et artistiques. Les temps d'échanges ont permis d'entendre les témoignages d'étudiants et de professionnels. Parmi eux, les participants ont pu assister à la prise de parole de Matthias Bardoula, ancien lauréat du premier prix national de Danse avec ton Crous 2018, et désormais chorégraphe performateur de la compagnie *Apparaître*, qui a pu témoigner à la fois sur son expérience en tant qu'étudiant lauréat des concours Crous et en tant qu'intervenant sur les ateliers de recherche chorégraphique (ARC) de l'université de Poitiers.



Convention « Campus, territoires de culture »

En juin 2024, la convention "Campus, territoires de Culture" a été signée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture, le Cnous et France Université.

Signée pour cinq ans, elle s'inscrit dans la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) et repose sur trois axes majeurs :

- **Développer des repères culturels** en favorisant l'accès aux liens de culture et en encourageant la curiosité des étudiants ;
- **Faciliter la rencontre avec les artistes et les professionnels** pour valoriser la transmission et la découverte des pratiques culturelles ;
- **Encourager la pratique artistique et scientifique** en impliquant les étudiants dans des projets créatifs et participatifs.

Des partenariats pour favoriser la culture et les loisirs

En 2024, le réseau des Crous a poursuivi ses efforts en matière de partenariats avec de nombreux acteurs pour favoriser la pratique de la culture et des loisirs auprès des étudiants.

Crousplay

Lancé en 2022, le dispositif Crousplay, en partenariat avec Asmodée et la Fondation Libellud, compte désormais 19 Crous adhérents. Ce projet vise à proposer des actions de médiation ludiques à destination des étudiants, Asmodée et la fondation fournissant les ludothèques (plus de 70 jeux) et les Crous mettant en place des temps d'activités tout au long de l'année (événements, tournois, lieux dédiés, animateurs...). Il permet ainsi de lutter de manière ludique contre l'isolement et favorise la vie sociale des étudiants.

Dispositifs de vacances à petits prix

Dans le cadre d'**1 Bus pour 1 Campus**, dispositif co-porté par les Crous et l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA) et soutenu par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), 1090 étudiants boursiers ont pu partir en 2024 : 200 sur les séjours de printemps, 70 durant l'été et 880 pendant les vacances de Noël avec des séjours 100 % ski.

Le réseau des Crous relaie aussi le dispositif **Départ 18:25**, porté par l'ANCV, qui propose aux 18-25 ans une aide financière, sous conditions de statut ou de ressources pour leur permettre de partir en vacances. 12 595 jeunes boursiers (soit environ un tiers des partants) ont ainsi pu bénéficier du dispositif et de l'aide financière Départ 18:25.



Soutien au développement d'associations étudiantes

Le Cnous soutient plusieurs associations étudiantes, au titre de leurs missions nationales ou de projets spécifiques. Plusieurs conventions se sont poursuivies en 2024, dont les partenariats avec :

- **Animafac**, pour soutenir la promotion et la valorisation de l'engagement étudiant ;
- **Erasmus Student Network**, visant à aider l'intégration des étudiants internationaux sur les campus français à travers des dispositifs tels que les Nuits des étudiants du monde (en coopération avec l'AVUF), Buddy System, WeShareWeCare, etc.
- **Radio Campus France**, afin notamment de favoriser l'expression citoyenne et la prise en main des médias par les étudiants et la diffusion de la création étudiante.



DDD Santé, sport et bien-être

Le Cnous fait partie des signataires de la convention multipartenariale avec l'Assurance Maladie qui prévoit d'inciter les étudiants à créer leur compte AMELI, leur faire connaître le système de santé et éviter le non-recours aux droits. Les Crous ont ainsi pu mener plusieurs actions avec l'Assurance Maladie : communication sur le roadshow, mise en place d'un guichet unique avec prise de rendez-vous, formation des services sociaux sur la complémentaire santé solidaire (C2S)...

La convention avec le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques s'est poursuivie en 2024. Elle permet aux étudiants boursiers d'accéder à l'offre du PASS Sport pour adhérer à une structure sportive.

Le Cnous travaille à la mise en place, en lien avec le ministère des Sports, d'un accès facilité pour les étudiants au dispositif. Il est prévu durant la prochaine année une refonte du système de collecte des informations des étudiants afin que ces derniers puissent bénéficier du dispositif en simplifiant les démarches.

Une enquête a été menée auprès des 26 Crous pour mesurer les actions portées autour du sport et de l'activité physique. Le résultat de cette enquête montre une dynamique de plus en plus affirmée en faveur du développement de la pratique sportive au sein de la population étudiante.



La plateforme d'écoute des Crous ACCA

Le réseau des Crous a passé un marché en 2023 pour renouveler une ligne d'écoute pour les étudiants en difficulté psychologique. Cette ligne est accessible 7 jours/7 et 24h/24.

En 2024, ce sont 1 065 étudiants qui ont pu bénéficier de ce service et être pris en charge par des psychologues professionnels lors de 1 567 entretiens (moyenne de 1,7 entretien par étudiant). 51,44 % de ces étudiants ont appelé entre 18h et 8h du matin, démontrant la complémentarité de ce service par rapport aux services de santé étudiants ou de ville.

Les principaux motifs d'appels étaient des symptômes ou troubles anxieux, des problèmes sentimentaux, des symptômes ou troubles dépressifs et des problèmes familiaux. Par ailleurs, les psychologues ont déclenché une procédure d'urgence (appel aux secours) dans 17 cas.

Ces initiatives témoignent d'une dynamique positive, renforçant l'idée que le sport est un puissant levier d'inclusion, de bien-être et de cohésion sociale.

De fait, l'année 2024 a marqué une étape importante dans la sensibilisation à l'activité physique, les Crous ont multiplié les événements et initiatives.



DDD Les élections aux conseils d'administration des Crous et du Cnous

Les élections aux CA des Crous

Du 6 au 8 février 2024, les étudiants étaient appelés à voter pour leurs représentants aux conseils d'administration des Crous. Pour la deuxième fois, le scrutin était organisé par le Cnous par voie électronique. Grâce notamment à une communication en amont centrée sur les réseaux sociaux et à un outil de vote sécurisé, mais simplifié, le taux de participation a atteint un score inégalé depuis 2012 :

	2012	2014	2016	2018	2021	2024
Taux de participation	9,10 %	8,52 %	7,46 %	6,24 %	4,09 %	8,77 %
Nombre de votants		202 026	181 242	151 819	89 442	199 766

Les élections aux CA du Cnous

Du 3 avril au 4 avril 2024, les élus étudiants aux CA des Crous étaient appelés à voter pour leurs représentants au CA du Cnous. 175 des 182 élus ont participé au vote. Les résultats sont les suivants :

Listes	UNION ÉTUDIANTE	FAGE	UNEF	UNI
Voix	66 voix	60 voix	37 voix	10 voix
Sièges	3 sièges	3 sièges	2 sièges	0 siège

Égalité des chances et lutte contre les discriminations



DDD Mentorat et engagement

En 2024, les Crous poursuivent la promotion auprès des étudiants de divers dispositifs d'encouragement à l'engagement civique et citoyen et de soutien aux étudiants.

- **Le Cnous et Article 1** collaborent dans une volonté commune de favoriser la réussite des étudiants, notamment celle des étudiants boursiers à travers divers dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par Article 1 : DEMA1N.org ; Jobready.fr ; Inspire-orientation.org ;
- Le Cnous s'engage aux côtés de **La Chance**, afin de faire connaître ses actions de soutien aux étudiants boursiers qui souhaitent se professionnaliser dans le journalisme. L'association informe et oriente les jeunes issus de tous milieux sur les métiers du journalisme et propose un accompagnement et une préparation aux concours d'entrée en école de journalisme ;
- Le partenariat entre **la Réserve Civique et le Cnous** vise à favoriser les synergies en faveur de l'engagement bénévole, notamment à travers la promotion de la plateforme Jeveuxaider.gouv.fr, pilotée par la Réserve Civique, qui permet à tous de trouver facilement des missions de bénévolat, quel que soit le domaine, les compétences, ou le temps à y accorder.

Un nouveau partenariat avec l'API Engagement a également permis au Cnous de créer une page "Engagement" sur le site des Crous afin de valoriser les missions de services civique proposées dans les Crous, ainsi que les missions de bénévolat par région.

Nos Quartiers ont du Talent (NQT)

En 2024, le Cnous a poursuivi sa collaboration avec l'association NQT dans le cadre de la convention signée en 2023. D'une durée de trois ans (2023-2026), cette convention vise à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants de niveau bac +3 et plus, en particulier ceux en fin d'études. Le partenariat avec NQT s'articule autour de plusieurs axes :

- Information et sensibilisation : les étudiants inscrits en 3^{ème} année de licence ou en master ont pu bénéficier d'informations ciblées pour les accompagner dans la recherche de leur premier emploi, d'un stage ou d'une alternance. Cette communication passe notamment par des canaux numériques comme messervicesetudiant.gouv.fr ;
- Accompagnement personnalisé : des actions concrètes ont été mises en place au sein du réseau des Crous, telles que des ateliers dédiés à la rédaction de CV et lettres de motivation, des concours de pitch, ou encore des stands dans les restaurants universitaires pour échanger directement avec les étudiants ;
- Mobilisation des acteurs régionaux : les Crous ont été mis en relation avec les antennes locales de l'APEC pour faciliter l'organisation d'événements de proximité et renforcer l'impact de la démarche sur les territoires ;
- Engagement des étudiants salariés ou en service civique : une attention particulière a été portée à l'accompagnement des étudiants employés ou engagés en mission de service civique dans les Crous, afin de valoriser leur expérience et les aider à construire leur projet professionnel.

Enfin, le partenariat inclut également un volet de sensibilisation des employeurs et des branches professionnelles à la diversité des parcours étudiants et à la richesse des profils issus de l'enseignement supérieur.

L'Afev

Depuis 30 ans, l'Afev crée du lien entre campus et quartiers en développant des programmes de solidarité dans lesquels des milliers d'étudiants s'engagent auprès des enfants, des jeunes et des habitants des quartiers populaires. Tout en s'adaptant sans cesse aux enjeux et mutations sociétales, l'Afev s'appuie sur 4 grands piliers qui fondent sa spécificité et son engagement solidaire :

- Agir contre les inégalités sociales et éducatives ;
- Mobiliser les étudiants dans des programmes d'engagement solidaire ;
- Créer des conditions d'engagement idéales pour les étudiantes engagées grâce à des équipes salariées dédiées sur tout le territoire ;
- Mener des campagnes de plaidoyer pour sensibiliser le public et les décideurs sur les inégalités éducatives et l'engagement des jeunes.

Si l'AFEV est historiquement engagée auprès des Crous et partage nombre de valeurs communes avec le réseau, c'est depuis 2021 qu'un partenariat national a été mis en place. Après un bilan très positif en 2024, celui-ci sera renouvelé en 2025.

La Fédération Française des Banques alimentaires (FFBA)

En 2024, le Cnous a signé une convention avec la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA). En effet, le Gouvernement a mobilisé une enveloppe de 10 millions d'euros pour l'aide alimentaire aux étudiants, réparti entre plusieurs associations caritatives, dont la FFBA. La FFBA représente les Banques Alimentaires auprès des pouvoirs publics, des partenaires et des médias nationaux. Elle a également un rôle d'impulsion stratégique et de coordination des actions des Banques Alimentaires. Sa vocation est d'animer, de soutenir et d'accompagner le réseau en finançant des projets, en organisant des formations pour développer les compétences, et surtout conseillant sur les actions à mener, ou en faisant bénéficier de dons de denrées. Une partie des Crous a noué des partenariats avec la FFBA, notamment pour l'organisation de distributions alimentaires, mais aussi pour des actions de prévention, comme, récemment, à Lille/Béthune.

C'est donc un partenaire stratégique pour le Cnous : par ce partenariat des actions locales pourront se développer au niveau des Crous et venir compléter leur offre de restauration sociale et les aides financières accordées par les services sociaux. Des distributions pourraient être organisées notamment pendant l'été alors que les RU sont fermés.



100% Handinamique

Le Cnous a signé une convention, en 2024, avec l'association 100% Handinamique. Elle prévoit un volet de sensibilisation des référents handicap des Crous, afin de déconstruire les stéréotypes, acculturer les référents et les sensibiliser sur les enjeux autour du handicap. Cette sensibilisation a eu lieu en mai 2024.

Le réseau des Crous a également un rôle dans la sensibilisation des étudiants aux questions du handicap. La convention avec 100% Handinamique prévoit donc également que :

- les Crous communiquent sur les universités d'été de l'association auprès de leurs élus étudiants, où sont organisées des formations à leur intention,
- le réseau sensibilise les associations étudiantes à l'inclusivité de leurs projets et évènements. Dans ce cadre, le Cnous a d'ores et déjà inclus dans le règlement national CVEC un point sur le label « 100% Handinamique » délivré par l'association après une formation aux associations étudiantes. Si le label n'est pas rendu obligatoire, sa mention a pour but de faire prendre conscience à ces dernières de l'importance de l'inclusion dans les projets,
- Les Crous utilisent les supports proposés par 100% Handinamique pour organiser des animations dans les résidences ou restaurants universitaires pour cette sensibilisation.



DDD Lutte contre les discriminations

Le prix Ilan Halimi

Le Prix Ilan Halimi est un prix instauré par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) pour honorer la mémoire d'Ilan Halimi, jeune homme juif victime d'un crime antisémite en 2006 en France.

Ce prix vise à lutter contre l'antisémitisme et toutes les formes de haine et de discrimination. Son objectif est de promouvoir la fraternité, la solidarité, et le respect entre les individus, en mettant en lumière des actions éducatives et citoyennes qui favorisent la tolérance et la lutte contre les discriminations.

Un prix étudiant sera décerné à compter de 2025, destiné à récompenser une action mise en place par un groupe d'étudiants ou une association étudiante. Cette évolution répond à la demande du réseau des Crous qui avait remis à plusieurs occasions « son » prix à des initiatives lycéennes, faute d'initiatives étudiantes primées. Le Prix étudiant a été décerné à « L'atelier Origo » par Rania Ben Hamouda et l'association Ramina réseau.

La Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)

Le Cnous et la Licra ont signé en 2024 une convention qui a pour but de sensibiliser et donner les éléments réglementaires sur les questions de discriminations aux référents, mais aussi de sensibiliser les étudiants, notamment logés en résidence, sur ces questions, d'une manière ludique.

La convention prévoit notamment la fourniture aux Crous de jeux/animations pour les étudiants, l'organisation de stands d'information de la Licra dans les structures Crous, et des journées de sensibilisation des référents.

Par ailleurs, en 2024, un cycle de sensibilisation aux questions de racisme, antisémitisme et discrimination a été déployé avec la Licra à l'attention des référents discriminations des Crous.

DDD Service civique

En 2024, le réseau des Crous se ré-engage dans le dispositif du service civique avec le renouvellement de son agrément pour trois ans. Il garde l'essentiel de ses missions inchangées, toutes basées sur la dynamisation de la vie étudiante, la création de lien social et l'amélioration du bien-être étudiant. On note un effort plus particulier de redynamisation sur ces deux missions :

- La mission d'éco-ambassadeur, centrée sur l'accompagnement des étudiants vers une société plus durable ;
- La mission "Pour une égalité des chances", visant à favoriser l'intégration des publics fragiles et à promouvoir la tolérance.

En plus d'offrir un regard renouvelé au sein des équipes Crous, le Service civique permet des actions d'animations de pairs à pairs. En outre, le dispositif stimule non seulement le sens civique des participants, mais aussi leur créativité et leur esprit d'initiative. Ces jeunes, en tant qu'acteurs engagés, contribuent à instaurer un environnement dynamique au sein des résidences, renforçant le tissu social, encourageant la solidarité et créant des moments mémorables qui enrichissent leur expérience universitaire. Le dispositif crée ainsi une synergie positive entre les bénéficiaires et leur communauté, promouvant des valeurs de responsabilité citoyenne et de collaboration, tout en consolidant le bien-être collectif. Au cours de l'année 2024, 177 volontaires ont été accueillis sur 21 Crous. On en compte notamment 72 en résidence et autant sur l'animation des campus, 27 sur la mission « Promouvoir les activités culturelles » et 5 éco-ambassadeurs. La durée moyenne des missions reste de 8 mois, à raison de 24 heures par semaine.



Crous de Strasbourg © Christoph De Barry - 2024

DD Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Depuis 2017, le ministère de l'Enseignement supérieur a mis en place une politique incitative pour sensibiliser sur l'existence des violences sexistes et sexuelles (VSS).

Depuis 2019, chaque établissement public doit par ailleurs mettre en place un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le réseau des Crous s'est pleinement inscrit dans ce mouvement en mettant en place des dispositifs de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes. Si ces dispositifs ont d'abord concerné les personnels, ils sont actuellement en plein déploiement pour les étudiants.

Ainsi, 24 Crous ont une cellule de signalement déjà créée ou en cours de création. Ces cellules recueillent des plaintes ou témoignages pour tous les actes de VSS, de harcèlement ou discriminants (lgbtphobies, racisme, antisémitisme, liés au handicap, etc.).

Les signalements peuvent être faits par plusieurs canaux (téléphone, mail, etc.) et la victime peut être reçue par des personnels formées à l'écoute ou par des associations partenaires spécialisées sur ces thématiques.

Une fois la plainte reçue, diverses procédures sont prévues en fonction de la nature de l'acte visé, allant de l'accompagnement psychologique ou vers les services spécialisés à des enquêtes internes et sanctions si un personnel du Crous est mis en cause. Certains Crous ont également fait des dépôts de plainte avec ou pour la victime ou des saisines du Procureur de la République dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Les étudiants internationaux et la coopération internationale

Les étudiants internationaux

L'accueil des étudiants internationaux fait partie des missions sociales des Crous. Il consiste en un accueil personnalisé qui prend en compte les difficultés sociales, économiques et psychologiques de chaque étudiant. Les Crous assurent une présence au plus près des jeunes sur les lieux de vie étudiante grâce notamment aux étudiants référents qui les accueillent et les orientent. Comme chaque année, le Cnous s'est fortement mobilisé pour la poursuite des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale « Bienvenue en France » en participant activement aux différents comités de pilotage.

Poursuite de la mobilisation en faveur des étudiants ukrainiens

En 2024, deux ans après le début du conflit les Crous restent mobilisés pour accueillir les étudiants en provenance d'Ukraine. Plus de 1 100 étudiants ukrainiens sont hébergés en résidence Crous. La protection temporaire permet à 1 700 étudiants ukrainiens de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux.

Les étudiants et chercheurs réfugiés

Les étudiants ayant obtenu le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire peuvent obtenir une bourse sur critères sociaux. Pour l'année universitaire 2023-2024, 5 834 étudiants sous statut de protection internationale bénéficient d'une bourse sur critères sociaux instruite par les Crous. Chaque Crous a désigné un référent pour l'accueil des étudiants réfugiés. La liste est publiée sur le site etudiant.gouv.fr.



Au cours de l'année 2024, les services sociaux des Crous ont accordé des aides à 598 bénéficiaires réfugiés ou sous protection subsidiaire pour un montant total de 336 780,94€.

Le Cnous est par ailleurs membre du programme PAUSE (Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil) et participe à ce titre à l'accueil et au logement de chercheurs réfugiés au sein des résidences internationales pour enseignants-chercheurs notamment. Le Cnous fait également partie du réseau MenS qui regroupe les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans l'accueil d'étudiants réfugiés et migrants en attente de statut.

Le logement des étudiants internationaux

En 2024, la convention d'hébergement des boursiers gérés par Campus France a été mise en œuvre avec souplesse afin de s'adapter aux incertitudes concernant les arrivées des étudiants. Ont ainsi été logés 3 169 étudiants par le biais de cette convention en 2023-2024. Plus largement, les Crous apportent un soutien significatif à la politique internationale des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, 26,4 % en moyenne de leurs logements sont attribués aux étudiants internationaux, que ce soit sous conventions ou à titre individuel.

Coopération internationale

La coopération franco-allemande

La coopération entre le Cnous, les 26 Crous et leurs homologues allemands le Deutsches Studierendenwerk (DSW) et les 57 Studentenwerke (StW) remonte à la signature du traité de l'Élysée en 1963. Cette coopération occupe une place centrale dans la vie des œuvres universitaires des deux pays. Elle concerne les étudiantes et étudiants, mais également l'ensemble des personnels du Cnous, des Crous, du DSW et des StW. Riche et variée, elle touche aussi bien les relations internationales et la culture que les métiers des œuvres tels que ceux de la restauration ou du logement.

Sept projets conçus par des Crous avec leurs partenaires allemands (StW) ont bénéficié d'un financement de la part de l'Office franco-allemand de la Jeunesse (OFAJ). Le Cnous est associé au pilotage du dispositif de volontariat franco-allemand, financé par les agences du service civique de France et d'Allemagne. C'est ainsi que sélectionnés, 7 Crous ont reçu un support pour recruter de jeunes volontaires allemands.

Le colloque Franco-Allemand

Depuis 1969, le colloque réunit, une fois tous les deux ans, alternativement en France et en Allemagne, les acteurs de la vie étudiante des deux pays, ainsi que de pays tiers pour traiter les questions d'actualité relatives à leurs missions. En 2024, le 42^{ème} colloque franco-allemand s'est tenu à l'Université de Caen du 26 au 28 juin sur le thème "Accompagner et soutenir les étudiants dans leur parcours de réussite". Organisé par le Crous de Normandie, en partenariat avec le Cnous et le DSW, avec le soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et de l'European council for student affairs (ECStA), il a réuni les professionnels des services étudiants allemands (StW), français (Crous) et de nombreux autres pays européens (Autriche, Belgique, Irlande, Italie, Luxembourg), francophones (Canada, Côte d'Ivoire et Sénégal) et autre (Corée du Sud). Ce colloque a été l'occasion d'échanger sur les évolutions des besoins des étudiants, les différents dispositifs de soutien, le logement étudiant dans sa dimension sociale et sur les questions de santé et de bien-être des étudiants.

AOUF

Afin de faire face à la multiplication des demandes d'intervention, de transfert d'ingénierie, de formation, d'outils métiers de la part de réseaux des œuvres en Afrique, le Cnous a favorisé la création de l'Association des œuvres universitaires de la francophonie, l'AOUF. C'est dans ce cadre que sont développés des projets de coopération bilatérale.

L'ECStA

Le Cnous est cofondateur de l'ECStA, conseil européen de la Vie étudiante, créé en 1999, et qui a célébré en 2019 ses 20 ans. Les axes prioritaires concernent la contribution des services de la vie étudiante à la mobilité étudiante, le développement des services numériques et la portabilité des données. En 2024, une visite d'études en région parisienne a permis aux Crous et aux partenaires européens de partager l'expérience dans la construction et la rénovation des résidences étudiantes.

Les autres coopérations internationales

Partenariats en faveur de la mobilité internationale et des étudiants internationaux

Les partenariats avec l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse, et avec l'agence Erasmus+France Education Formation favorisent la mobilité internationale par la diffusion des offres de ces deux organismes sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Participation aux salons de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et Campus France

Le Cnous participe à différents salons organisés par le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et/ou Campus France afin de présenter ses actions et services aux familles et lycéens du réseau AEFE.

Le logement étudiant

Les résultats de gestion

Les recettes propres de l'hébergement en 2024 s'élèvent à 591,98 M€, soit une hausse de 4,3 % (+ 24,30 M€) par rapport à 2023. Cette amélioration est en particulier liée à la fin du gel exceptionnel des loyers mis en application en septembre 2024 afin de garantir à nouveau la capacité des Crous à assurer la maintenance du bâti, à poursuivre les investissements pour atteindre les objectifs en termes de rénovation et de construction d'une part et à une capacité d'accueil des Crous plus importante (1 337 nouveaux logements soit 1 430 places ont été livrés par les Crous et 1 359 logements soit 1 375 places pris à bail) d'autre part. Il convient de noter que les décisions exceptionnelles et temporaires passées de gel des loyers continuent par ailleurs à produire leurs effets. En effet, les gels intervenus entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} septembre 2024, dont les effets ont été compensés par l'État, ont conduit à ne pas augmenter de plus de 6 % les loyers applicables au réseau des Crous (alors même que les aides au logement augmentaient de 7 % sur la même période). Ces gels passés pérennes, conduisent à un niveau de tarification inférieur à ce qu'il devrait être, et à un taux de couverture demeurant durablement inférieur à 100 %.

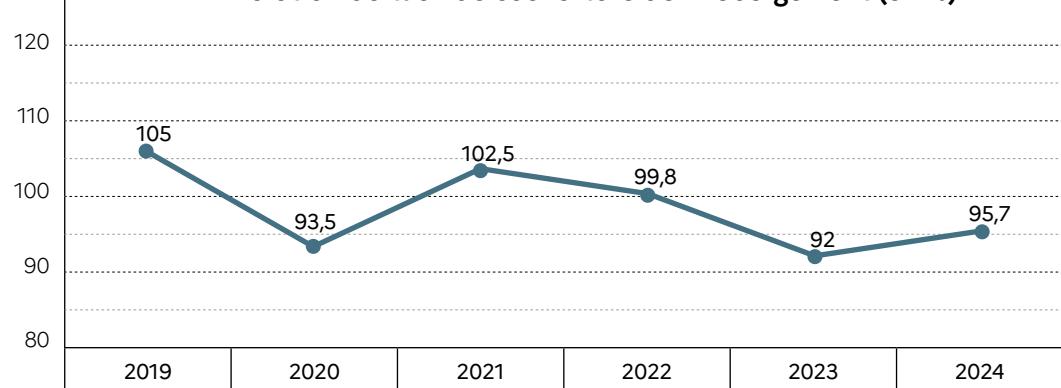
Les dépenses de l'hébergement s'élèvent à 618,55 M€, soit une hausse de 0,2 % (+ 1,43 M€) par rapport à 2023.



- Les dépenses de masse salariale s'élèvent à 195,91 M€, soit une progression de 0,5 % (+ 0,96 M€) par rapport à 2023.
- Les dépenses de fonctionnement représentent 422,65 M€, soit une hausse de 0,1 % (+ 0,48 M€). Cette stabilité cache des disparités par nature de dépenses. Si les charges locatives, d'entretien ou encore de participations financières augmentent, les fluides diminuent en 2024 (par rapport à la hausse très importante constatée en 2023, sans revenir au niveau pré-période inflation de 2022), du fait de la baisse des prix et de l'amélioration du bâti du parc immobilier, fruit de la politique de maintenance et de rénovation des logements étudiants menée par le réseau des Crous, ainsi que de la sobriété renforcée des usages. La stratégie de transition écologique du réseau des Crous produit ainsi ses effets dans ce domaine.

Il en résulte un taux de couverture 2024 de 95,7 %, en progression de 3,7 points par rapport à l'exercice 2023. Ce taux reste cependant toujours inférieur à 100 %, ne permettant pas d'atteindre le niveau d'équilibre.

Évolution du taux de couverture de l'hébergement (en %)



Le développement des capacités d'hébergement

Le réseau des Crous est un acteur majeur du logement social étudiant. En 2024, il a mis en service 2 805 nouveaux logements :

OPÉRATIONS	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	MOYENNE ANNUELLE SUR LA PÉRIODE
Logements pris en gestion ou construits	651	946	2 990	2 230	2 805	9 622	1 924
Dont construits				1 409	1 430	2 839	1 420
Dont pris à bail				821	1 375	2 196	1 098

Crous de Nice - Toulon

• Résidence Dumont d'Urville

La résidence Dumont-d'Urville, qui comporte 200 studios dont 10 réservés aux PMR¹, située sur l'avenue de Lattre de Tassigny à Toulon, à proximité des réseaux de transport, a été conçue pour le confort et de bien-être des étudiants.

Le patio intérieur propose un espace vert de tranquillité, source de fraîcheur en été et espace protégé du mistral en hiver. Une salle de convivialité, avec espace sportif, et deux salles de travail ont été aménagées pour que les étudiants puissent profiter de lieux de rencontre et d'étude confortables et pratiques.



Crous de Versailles

• Résidence Les Ecuries Malaquais à Saint-Cloud

Le Centre des monuments nationaux a confié le soin au Crous de l'académie de Versailles de transformer un magnifique ensemble de bâtiments historiques, autrefois les écuries du domaine royal de Saint-Cloud, en logements étudiants.

Le site offre 57 chambres tout confort, de 14 à 30m², dont 3 logements adaptés au PMR. Les occupants pourront aussi profiter d'espaces communs de convivialité et de travail, d'un local vélo, et des espaces extérieurs végétalisés et de détente.

1. Personne à Mobilité Réduite.

Les réhabilitations

Sous l'effet de l'effort significatif de l'État en faveur de la réhabilitation des résidences historiques, en 2024, les Crous ont livré 1 052 logements réhabilités (1 070 places). Cet effort se poursuit. En 2024, le réseau des Crous a bénéficié d'un soutien financier important au titre des dépenses d'investissement dans le cadre des crédits de contractualisation du Cnous alloués par l'État, réhaussés alors de 25 M€.

Conformément aux orientations données par la Première ministre Élisabeth Borne lors du CNR Jeunesse de juin 2023 puis dans le cadre de la feuille de route gouvernementale en faveur du logement étudiant, ces crédits supplémentaires ont été prioritairement affectés aux opérations de réhabilitation. Ainsi, en 2024, 78,8 M€ ont été investis pour poursuivre et développer la rénovation du parc domanial de logements des Crous.

En 2024, le réseau a engagé différentes actions structurantes :

- Réalisation d'une pré-étude du potentiel de surélévation de résidences universitaires,
- Passation d'un marché national pour l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière des Crous,
- Signature, le 19 novembre 2024, d'une convention cadre avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), dans l'objectif de renforcer leur partenariat autour de la connaissance des besoins en logement étudiant et de l'élaboration d'une réponse concertée et coordonnée à l'échelle des territoires pour accélérer le développement de l'offre.

OPÉRATIONS	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	MOYENNE ANNUELLE SUR LA PÉRIODE
Logements réhabilités	2 863	2 402	3 514	3 574	1 070	13 363	2 673

Crous de Lyon • Site d'hébergement Allix à Lyon 5ème

Le site Allix est l'un des premiers sites de résidences universitaires lyonnais construit par Jacques Perrin-Fayolle dans un ancien fort militaire au début des années 1960. Aujourd'hui, il accueille près de 2000 étudiants dans des bâtiments neufs ou entièrement réhabilités.

La nouvelle résidence Commandant Charcot et l'aménagement du rez-de-chaussée du Fort-Saint-Irénée ont permis d'ajouter 106 nouvelles places d'hébergement fin 2021, puis en 2023, 62 nouveaux studios ont été aménagés dans l'ancien restaurant universitaire reconvertis en résidence et espaces communs. Ce sont 4 bâtiments qui comprennent 551 chambres rénovées entre 2022 et 2024 qui sont désormais offertes aux étudiants (contre 474 avant rénovation). Les nouveaux espaces communs permettent de proposer aux résidents des animations dans une salle de projection, une salle d'animation, un foyer avec un atelier cuisine, une médiathèque-coworking et deux salles de musique équipées.





DDD La refonte du règlement intérieur des résidences Crous

L'année 2024 a été marquée par un travail de refonte complète du règlement intérieur : en effet, ce document avait peu évolué depuis plusieurs années et ne correspondait plus aux pratiques et besoins nouveaux des étudiants. Par ailleurs, sa rédaction, complexe à lire et parfois à interpréter, (13 termes caractérisant le résident, des termes, expressions ou notions difficilement compréhensibles par les étudiants et sujets à interprétation entre les Crous et les résidences) imposait des restrictions non justifiées et parfois contournées. Aussi, un groupe de travail a été organisé lors d'une journée de travail avec la Chaire Mutations des vies étudiantes de l'ENSAD. Composé de représentants de 3 Crous (directeurs de résidences, agents d'accueils, responsables juridiques, responsables de service logement, directeur général) et du Cnous, il a émis des propositions de modifications, validées ensuite par le Cnous et soumises ensuite aux Crous et à la commission hébergement du Cnous.

La refonte a consisté en une réorganisation des articles pour une meilleure cohérence et une modification de la rédaction pour :

- diminuer le nombre de termes désignant le résident ;
- faire de la pédagogie et expliquer certaines interdictions ou obligations ;
- simplifier les termes ;
- commencer le document par une définition des termes employés.

Ce nouveau règlement s'appliquera à la rentrée 2025.

Résultats de l'enquête de satisfaction

L'enquête hébergement s'est déroulée en décembre 2024. Elle enregistre une baisse significative du taux de réponse par rapport à celle réalisée en 2023 (-5,1 points).



Critères de choix du logement



68,6%
la proximité avec leurs lieux d'études



55%
le faible tarif



9,1%
les services proposés

Motifs de satisfaction concernant la qualité de service



+ de 75%
apprécient l'amabilité et le professionnalisme des agents



+ de 75%
apprécient l'accueil



75,4%
considèrent leur résidence sécurisée



73,8%
apprécient la tranquillité des résidences



55,4 % satisfaits et très satisfaits par la qualité des services de maintenance



60,6 %
apprécient l'offre de salles de travail

Plusieurs enseignements tirés

Si la majorité des sondés considèrent leur résidence comme sécurisée, tranquille et offrant des services satisfaisants, l'appréciation sur chacun de ces critères accuse une légère dégradation par rapport à 2023.

Les attentes vis-à-vis de certains services se confirment, à l'instar de la laverie, item sur lequel l'insatisfaction progresse légèrement (51,6 %, soit -1,4 point) ou les salles de sport avec 43,4 % d'insatisfaits (+0,6 point).

En revanche, la satisfaction quant à l'offre de salles de travail progresse de 1,8 point.

Enfin, seule caractéristique technique recueillant moins de 50 % de satisfaits, l'insonorisation demeure un sujet de préoccupation (59,6 % d'insatisfaction, en progression de 1,8 point).

Tous les autres critères techniques (peinture, aménagement, rangement, chauffage, etc.) sont toujours jugés positivement.

La poursuite de la mise en œuvre du plan de réhabilitation des logements des Crous, mais aussi l'intégration de la maîtrise d'usage comme une donnée clé de la programmation, répond à l'objectif du réseau d'améliorer de manière continue le niveau de satisfaction des étudiants. Ces sujets de préoccupation font partie des priorités d'intervention des Crous lors des opérations de maintenance et de réhabilitation de résidences pour les prochaines années.

Les Jeux olympiques et paralympiques



» L'hébergement des forces de soutien dans les résidences Crous

Le logement des agents publics était une disposition indispensable au bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Ainsi, au vu de la disponibilité prévisible de logements sur la période, et conformément à la réglementation, les Crous franciliens ont été sollicités pour que certaines de leurs résidences universitaires puissent être mises à disposition des personnels soignants et des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile qui ont apporté une contribution essentielle à l'organisation de cet évènement et ont ainsi grandement permis la réussite historique de cet évènement planétaire.

Le Cnous, avec les Crous de Créteil, Paris et Versailles, a étudié la possibilité de mettre à disposition des résidences universitaires en vue de l'hébergement d'agents de l'État essentiels à l'organisation des Jeux Olympiques, entre mi-juillet et mi-août 2024, dans la limite des possibilités offertes par le niveau global de vacance des logements Crous.

D'autres acteurs publics et privés avaient également été sollicités à cette fin (cité internationale université de Paris, internats des lycées, etc.). 12 résidences ont ainsi été identifiées pour assurer cet accueil exceptionnel. Les résidences concernées ont été ciblées, en fonction de leur taille et de leur localisation au regard des contraintes logistiques et leur mise à disposition a ainsi été validé, par les conseils d'administration des trois Crous concernés (Créteil, Paris et Versailles). 3 200 logements ont été proposés aux agents publics.

Le Cnous a ainsi piloté les opérations de déménagement des étudiants, réalisées par chaque Crous. Ce sont 978 étudiants au total qui ont été relogés durant cette période. Les logements qui leur ont été attribués étaient situés à proximité de leur résidence précédente ou de leurs centres d'intérêt aux mêmes conditions tarifaires, ou à des conditions plus favorables. Les étudiants concernés ont continué à bénéficier des aides au logement durant cette période.

Durant plus d'un an, le Cnous et les Crous d'Île de France ont ainsi été mobilisés auprès des étudiants logés pour faire en sorte que ces opérations se passent dans les meilleures conditions et ne perturbent pas la préparation des partiels ou les recherches de stages ou d'emplois. Des équipes dédiées ont été créées afin d'assurer un accompagnement individualisé de chaque étudiant souhaitant être relogé. Les Crous ont par ailleurs pris en charge le déménagement des étudiants vers leur nouveau logement Crous (transport, équipes pour appuyer au déménagement, cartons, etc.). Tous les étudiants concernés ont été contactés par mail et téléphone et des réunions d'information régulières ont été organisées dans toutes les résidences concernées pour tenir informés les étudiants et répondre à leurs questions. Ces changements de résidences se sont déroulés de la meilleure manière possible pour les étudiants, qui ont tous pu compter sur le grand engagement et le professionnalisme des équipes des Crous. À noter, un peu plus de 300 étudiants n'ont finalement pas souhaité revenir dans leur résidence initiale et sont restés occuper la « nouvelle » résidence d'affectation, qui correspondait davantage à leurs besoins.

Tous les étudiants logés dans les résidences concernées se sont vu proposer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 100 € visant à compenser les désagréments subis. Plus de 3 000 étudiants avaient ainsi reçu cette aide. Par ailleurs, ces étudiants ont également bénéficié d'un accès privilégié à la billetterie populaire de l'État, pouvant ainsi se voir attribuer deux places pour les JOP.

DDD La billetterie populaire

Le Cnous a porté, avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une billetterie populaire dans le cadre du programme "Tous aux Jeux".

En effet, le ministère a reçu une dotation de 20 100 billets ainsi répartis :

- 7 500 billets pour les JO (dont 4 770 pour les épreuves franciliennes) ;
- 12 500 billets pour les jeux paralympiques ;
- 100 billets pour les cérémonies d'ouverture.

Le programme du ministère avait pour bénéficiaires :

- Cible 1 : Étudiants boursiers retenus dans le cadre du programme des volontaires de Paris 2024. Cette cible concerne des étudiants particulièrement engagés et méritants ;
- Cible 2 : Étudiants certifiés et salariés en tant qu'agent de sécurité privée aux JOP ;
- Cible 3 : Étudiants boursiers issus des régions académiques accueillant des épreuves sportives concernant en particulier les étudiants logés dans l'une des résidences Crous utilisées pour les JO ;
- Cible 4 : Étudiants méritants, par leurs engagements dans la vie sportive ou bénévole de leurs établissements (responsables et bénévoles associatifs, doctarrants, élus en conseils universitaires, volontaires en services civique, sportifs de haut niveau ou médaillés FFSU, engagés dans le mouvement sportif, mobilisés dans les programmes de Paris 2024, projets d'établissements spécifiques).

Compte tenu de contraintes matérielles (non disponibilité des volontaires), la cible 1 a été abandonnée au profit des étudiants boursiers. Les personnels des



Exemples d'actions liées aux JO dans les Crous

- Organisation du FESTIV'ACAD par le Crous de Créteil en avril 2024 en même temps que la semaine des Jeux olympiques et paralympiques et en lien avec les Journées Art et Culture dans l'Enseignement Supérieur (JACES) sur la thématique de la danse;
- De nombreuses manifestations en lien avec les sports paralympiques furent organisées du 4 au 6 septembre sur la Barge du Crous de Paris dans le cadre de son "Summer festival" (animations, Café-rencontre avec deux athlètes paralympiques, etc.);
- Lancement de la 1ere édition "d'Olympiades and Chill" associant du Parrainage International (partenariat entre les universités d'Occitanie Est et le Crous Montpellier-Occitanie et ESN pour les binômes entre étudiants internationaux et leurs parrains étudiants français).

Crous franciliens ont également pu bénéficier d'une centaine de billets (agents de catégorie B et C uniquement).

Au total, 19 862 billets ont été pris par les étudiants, dont 7 314 pour les JO et 12 548 pour les JP. Au final, 78 % des billets ont été utilisés pour les JO et 69 % pour les JP.

La restauration

2024, encore une hausse de l'activité du réseau des Crous

Dans la continuité des années précédentes, 2024 a connu une nouvelle hausse de la fréquentation, quoiqu'inférieure à celles des années 2022 et 2023. Ainsi, toutes structures confondues (gérées et agréées), ce sont 46,7 millions de repas à 1€ et 3,30 € qui ont été servis à des étudiants, soit une augmentation de 8,2 % (+ 3,539 millions par rapport à 2023).

Cette hausse concerne tous les types de repas : les 3,54 millions de repas servis en plus se répartissent entre les repas à 1€ pour 53,4 % (53,6 % en 2023) et les repas à 3,30 € pour 46,6 % (46,3 % en 2023).

- **Le nombre de repas à 1€ augmente de 7,7 %** avec près de 25 millions de repas, soit 1,78 million de repas de plus qu'en 2023 ;
- **Le nombre de repas à tarif social à 3,30 € progresse de 8,8 %** avec près de 22 millions de repas, soit 1,76 million de repas de plus qu'en 2023.

Les structures gérées

Le nombre de repas sociaux à 1€ et 3,30 € servis par le réseau des Crous en 2024 s'élève à 43,52 millions, soit une augmentation de 8,1 % (+ 3,24 millions de repas) par rapport à 2023.

La hausse se répartit uniformément entre les repas à 1€ pour 54,2 % (54,5 % en 2023) et les repas à 3,30 € pour 45,8 % (45,5 % en 2023).

- Le nombre total de repas à 1€ augmente de 7,4 % avec plus de 24 millions de repas, soit 1,62 million de repas de plus qu'en 2023. Le nombre de repas boursiers augmente de 7,4 % (+ 1,47 million) ; celui des non boursiers précaires de 7,8 % (+ 0,16 million) ;
- Le nombre de repas à tarif social à 3,30 € progresse lui de 8,8 % en un an (+ 1,63 million).



La restauration agréée

Le nombre de repas servis dans les restaurants agréés s'établit en 2024 à 3,10 millions, soit une augmentation de 12,6 % (+ 0,35 millions de repas) par rapport à 2023.

- Le nombre total de repas à 1€ augmente de 15,4 % (+ 0,17 millions de repas) ;
- Le nombre de repas à tarif social à 3,30 € progresse lui de 10,6 % en un an (+ 0,17 millions de repas) ;
- Le nombre de structures agréées a notamment augmenté en 2024 : cf infra loi Lévi.



Nombre de repas servis

	2023			2024		
	Repas 1 €	Repas 3,30 €	Total	Repas 1 €	Repas 3,30 €	Total
Structure Crous	21 971 168	18 306 312	20 277 480	23 595 099	19 925 138	43 520 237
Restauration agréée	1 127 801	1 625 943	2 753 744	1 301 994	1 798 288	3 100 282
Outre-mer*	72 354	64 796	137 150	56 335	30 803	87 138
Total	23 171 323	19 997 051	43 168 374	24 953 428	21 754 229	46 707 657

*Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française

Les repas à 1€

Le nombre d'étudiants uniques bénéficiaires du repas à 1€ s'établit à 669 670 (toutes structures confondues) en 2024, soit une hausse de 5,3 % (+ 33 851 bénéficiaires) par rapport à 2023.

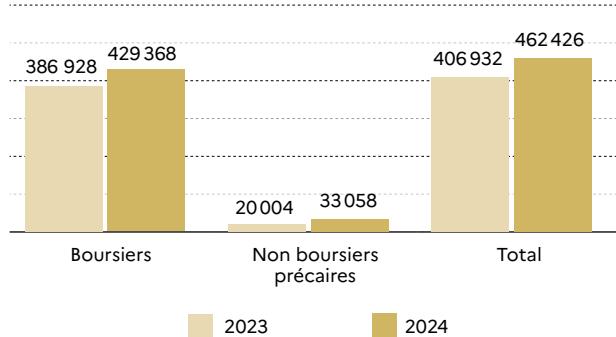
- S'agissant des étudiants boursiers, la hausse atteint 5,5 % (+ 32 069 bénéficiaires) ; le réseau des Crous a servi des repas à 1€ à 438 298 boursiers au moins une fois depuis la rentrée de l'année universitaire 2024-2025, soit 61,5 % des étudiants boursiers ;
- Concernant les étudiants non boursiers en situation de précarité, la hausse s'établit à 3,5 % (+ 1 782 bénéficiaires).

La mise en œuvre de la loi Lévi

Dans le cadre de l'application de la loi du 13 avril 2023, le réseau s'est fortement mobilisé, sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin d'établir une cartographie des « zones blanches », territoires dépourvus d'offre de restauration qu'elle soit gérée ou agréée.

Ces données ont permis aux recteurs de lister les établissements, donc les étudiants, éligibles à ce dispositif.

Nombre d'étudiants uniques bénéficiaires du repas à 1€ (réseau des Crous uniquement)



Concrètement, deux axes ont été développés :

- Le développement et le renforcement de la politique d'agrément permettant de mieux mailler le territoire. Ainsi le nombre de restaurants agréés a augmenté de 38 nouvelles structures, passant de 173 en 2023 à 211 en 2024 ;
- La mise en place de l'aide à la restauration étudiante en zone blanche (CARE), qui est une carte dématérialisée prépayée utilisable dans les commerces d'alimentation (dispositif opérationnel depuis février 2025).



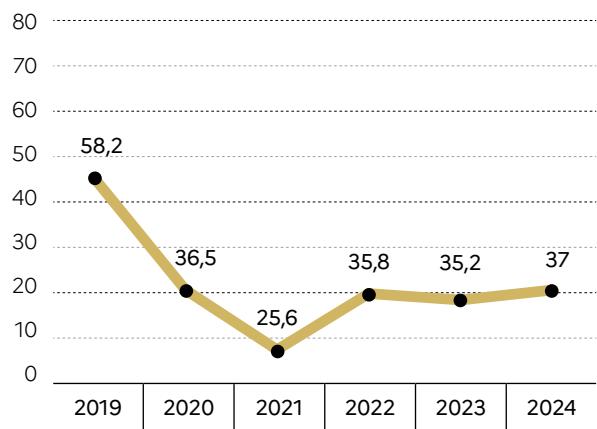
DDD Les résultats de gestion

Les recettes propres de la restauration en 2024 s'élèvent à 208,76 M€, soit une hausse de 10,1 % (+ 19,21 M€) par rapport à 2023. Les dépenses de la restauration s'élèvent à 563,73 M€, soit une hausse de 4,8 % (+ 25,89 M€) par rapport à 2023.

- Les dépenses de masse salariale s'élèvent à 320,13 M€, soit une progression de 4,7 % (+ 14,46 M€) par rapport à 2023.
- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 243,60 M€, soit une hausse de 4,9 % (+ 14,44 M€). Les denrées alimentaires représentent le premier poste des dépenses avec 59,6 % du fait combiné de la progression de l'activité, des effets de la loi Egalim et de l'impact de l'inflation. Grace au Fonds Vert de l'Etat et à la mobilisation des Crous autour de leurs marchés alimentaires locaux (fruits et légumes, boulangerie etc.), la montée en gamme Egalim est significative et devrait se poursuivre en 2025, soutenue par les nouveaux marchés nationaux de viande fraîche. Enfin, en matière de transition écologique, notons que la cible de 30 % de taux de prise de repas « végétariens » est en bonne voie, la moyenne nationale s'établissant sur la période septembre/décembre 2024 à 28 % et qu'au cumul annuel 5 Crous dépassent déjà la cible. Si les dépenses de fluides baissent, comme en hébergement, en lien avec l'effet prix des marchés de la DAE, les dépenses d'entretien augmentent pour leur part, notamment car les structures de restauration sont fortement sollicitées en termes de fréquentation.

Il en résulte un taux de couverture 2024 de 37 %, en progression de 1,8 point par rapport à l'exercice 2023.

Évolution du taux de couverture de la restauration (en %)



DDD Les achats

Grace en particulier au Fonds Vert de l'Etat (FVE) la montée en gamme de nos achats alimentaires se poursuit afin d'atteindre l'objectif de la loi Egalim de 50 % de produits de qualité dont 20 % de bio.

Marchés de fourniture de denrées alimentaires fraîches (18 marchés)

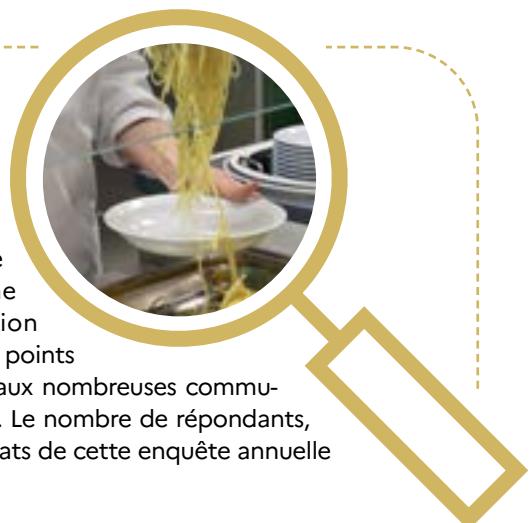
Le renouvellement des marchés de denrées alimentaires fraîches a couvert un large spectre de produits au bénéfice des adhérents de la Centrale d'achats (viandes, beurre, œufs, fromage, charcuterie, etc.). Tous marchés confondus, le volume d'achat annuel attendu est de 34 M€ HT. Ces relances ont permis de poursuivre la montée en gamme de nos achats alimentaires. Ainsi le niveau marché BOF propose des fromages frais 100 % bio et tout le beurre est AOC/AOP. De même la viande de porc frais est en totalité Label Rouge.

Marchés de fourniture de denrées alimentaires surgelées (9 marchés)

Les marchés de fourniture de denrées alimentaires surgelées visent à poursuivre l'approvisionnement des adhérents de la Centrale en produits divers tels qu'en légumes, pâtisseries salées ou sucrées ou encore en viandes et poissons surgelés. Le volume prévisionnel annuel des achats associés à ces marchés est de 41 M€ HT. Concernant le marché de viande de bœuf surgelé, là aussi, une montée en gamme est effective avec le passage de toutes les viandes hachées (égrené, boulettes, steaks hachés) en bio.

Résultats de l'enquête de satisfaction

L'enquête restauration, réalisée entre novembre et décembre 2024, s'est déroulée dans un contexte toujours marqué par une forte hausse de la fréquentation des structures de restauration des Crous. Fait notable, le taux de répondants est inférieur de 2,25 points à celui de 2023, diminution visible et probablement en partie liée aux nombreuses communications que les étudiants reçoivent par mail durant cette période. Le nombre de répondants, supérieur à 50 000, demeure néanmoins très élevé rendant les résultats de cette enquête annuelle particulièrement robustes.



Critères de choix du restaurant universitaire



64,1 %

le prix
des repas



55 %

repas sains
et équilibrés



47,8 %

la proximité
avec leurs lieux
d'études



Motifs de satisfaction



89 % apprécient
l'amabilité et le
professionnalisme
des agents



80,7 %
apprécient
les prix

80,9 %
sont satisfaits
du confort dans
nos structures

En dépit d'une intensification continue de l'activité (l'enquête est réalisée dans la période de l'année où la fréquentation atteint son pic), la qualité du service ressentie par les étudiants se maintient au niveau de celle de 2023. Si les temps d'attente sont toujours sources de mécontentement, l'enquête souligne une amélioration notable sur ce critère (+ 3,3 points de satisfaits et très satisfaits par rapport à 2023). En revanche, malgré des efforts très significatifs de la part des Crous en matière de qualité de l'offre (durable, diversifiée et végétalisée),

l'appréciation ressentie demeure mitigée, avec 38,5 % des sondés jugeant négativement les repas et 29,7 % estimant les choix inadaptés à leurs attentes.

En instaurant un cadre partagé avec les équipes métiers et en développant l'information des convives, le déploiement de la démarche *Mon Restau Responsable* dans tous les restaurants des Crous devrait renforcer la dynamique d'amélioration de la qualité des repas servis et permettre une meilleure prise en compte du bien-être des convives.

La restauration universitaire, quelle concurrence ?

La restauration universitaire est en concurrence avec le repas pris à domicile qui reste la première alternative (54,9 %), suivie de l'apport de son propre repas (41,8 %). Viennent ensuite la restauration rapide (snack, boulangeries etc.), les fast-foods et la grande distribution (GMS).



Campus Cook

La troisième édition de ce salon dédié à la restauration universitaire s'est déroulée à Montpellier au mois de mai 2024, permettant à plus de 1 300 agents d'échanger expérience et bonnes pratiques. Une centaine d'exposants fournisseurs partenaires des Crous dans le champ de la restauration ont pu présenter leurs innovations en matière de produits et services, que ce soit dans le domaine de l'alimentation, des équipements ou des solutions informatiques. Parallèlement un programme de conférences et tables rondes s'est tenu avec pour thème la transition écologique :

- Changement climatique et impacts sur les approvisionnements
- Offre végétarienne, freins et leviers
- Qu'est-ce qu'une alimentation durable ?
- Egalim et surcoûts, quelles solutions ?

Enfin, un concours de pâtisserie a permis de récompenser Jean-Jacques Nany, chef au Crous de la Réunion et de Mayotte.



Salon Campus Cook © Nanda Gonzague - 2024



Salon Campus Cook © Nanda Gonzague - 2024

■■■ Réhabilitations et nouvelles réalisations

Crous de Clermont - Auvergne

• Crous & Go' Le kap

Pour accompagner l'ouverture du Learning Centre de l'Université Clermont Auvergne dans le quartier Kessler, le Crous Clermont Auvergne a ouvert un Crous & go' (libre-service) dès la rentrée 2024. Espace de restauration et de détente, le Crous & Go' propose une offre de restauration diversifiée, avec une large plage d'ouverture de 8 h à 18 h, et des espaces conviviaux avec :

- Une salle intérieure de 97 places assises
- Une terrasse extérieure





Crous de Grenoble - Alpes

- **Le " Cadran Solaire"**
à la Tronche

Le Cadran Solaire est un bâtiment mixte, qui comprend une résidence universitaire de 120 places ainsi qu'un restaurant universitaire et une cafétéria.

Le restaurant universitaire, situé au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage du bâtiment de la résidence, a une capacité d'accueil en salle de 180 places. La cafétéria quant à elle est située à l'entrée sur site, dans une ancienne guérite entièrement réhabilitée. Le restaurant, associé à la cafétéria, peuvent servir chaque midi plus de 450 repas.

Le projet de sa conception à sa réalisation porte de fortes ambitions environnementales. Le Crous a souhaité engager le projet dans une démarche de certification NF Habitat Haute Qualité Environnementale.

Le bâtiment a été construit sur l'ancien site du Centre de Recherche des Santés des Armées (CRSSA) qui a fait l'objet en amont d'une déconstruction minutieuse pour permettre le réemploi des matériaux et équipements du bâtiment.



Crous Lorraine

- **Resto U' Cours Léopold**
à Nancy

Le programme de travaux de réhabilitation du restaurant Cours Léopold, inauguré en septembre, s'est organisé autour de deux objectifs : permettre au plus grand nombre d'étudiants de s'alimenter correctement et améliorer les conditions de travail des agents.

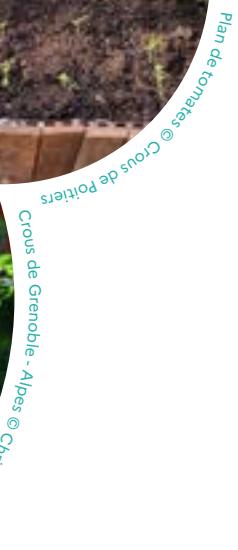
La modernisation et la diversification de l'offre de restauration qui remplace la chaîne de distribution classique par une offre thématique organisée en 4 îlots a pour effet d'augmenter le taux de rotation de plus de 33 % tout en réduisant les temps d'attente des étudiants notamment en fin de service.

La réhabilitation porte également la volonté de créer de nouvelles ambiances chaleureuses dans les salles de restauration situées à l'étage ainsi que dans le hall d'accueil,

d'offrir un espace connecté de détente et d'accueil et de rendre facilement accessible l'ensemble de tous les locaux à tous nos publics.

Cette rénovation permet d'améliorer la performance énergétique du bâtiment avec un objectif d'économie d'énergie d'environ de 18 % grâce au remplacement des menuiseries extérieures dans le cadre du plan de résilience énergétique.

La transition écologique



En tant que services publics dédiés à la vie étudiante, les Crous et le Cnous sont pleinement engagés dans la trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 que la France s'est fixée aux côtés de ses voisins européens.

Agissant de manière volontariste pour relever ce défi, le réseau des Crous a adopté une stratégie nationale de transition environnementale ambitieuse, votée à l'unanimité par le conseil d'administration du Cnous en juillet 2023.

Dans un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 4,7 % par an, la démarche est articulée autour de cinq axes principaux :

- le pilotage transverse ;
- le développement et l'exploitation d'un patrimoine responsable ;
- la réduction de l'empreinte écologique de la restauration (premier poste d'émissions de gaz à effet de serre pour les Crous) ;
- le renforcement d'une politique d'achats responsables ;
- la promotion d'une trajectoire décarbonée sur les mobilités et le numérique.

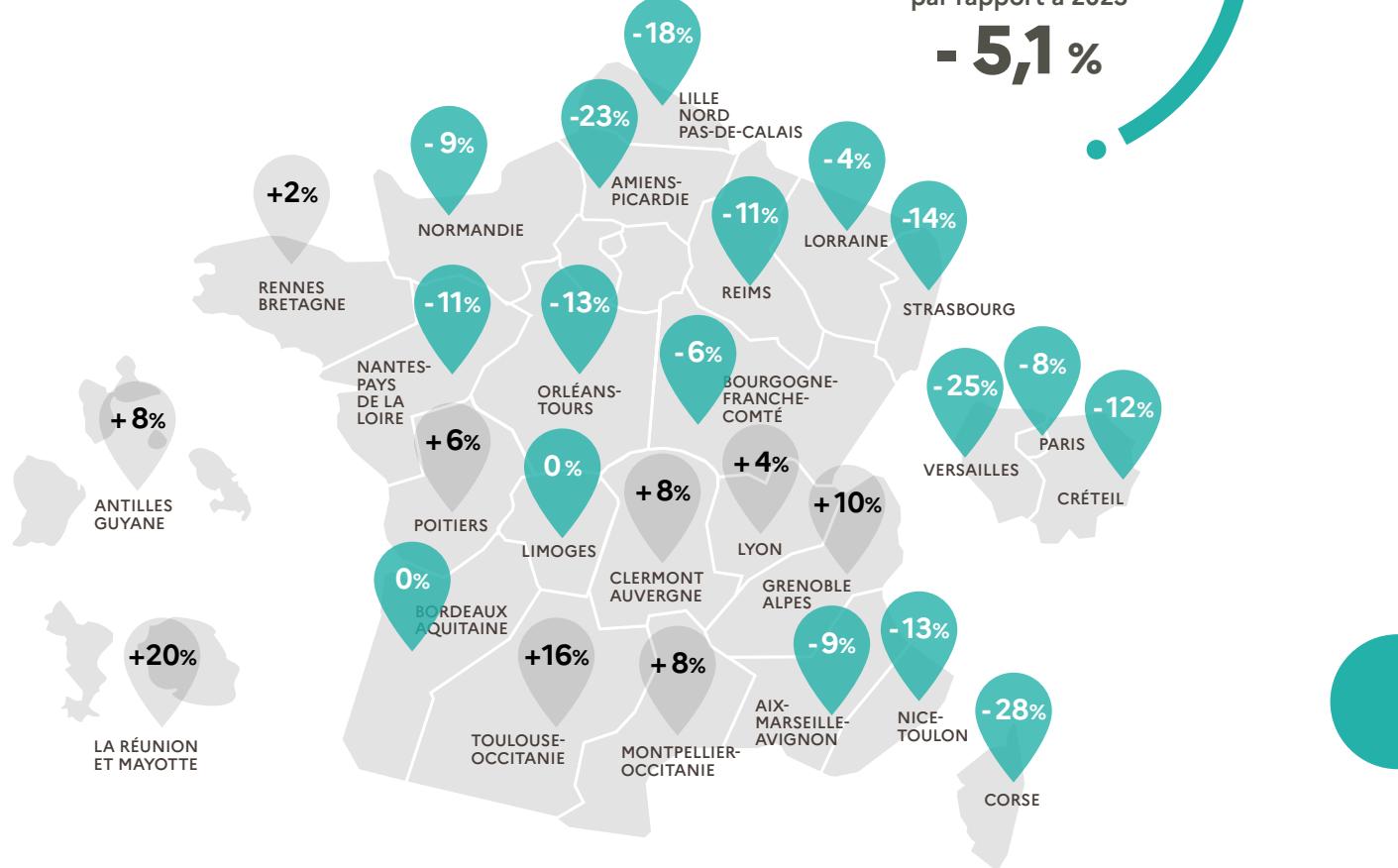
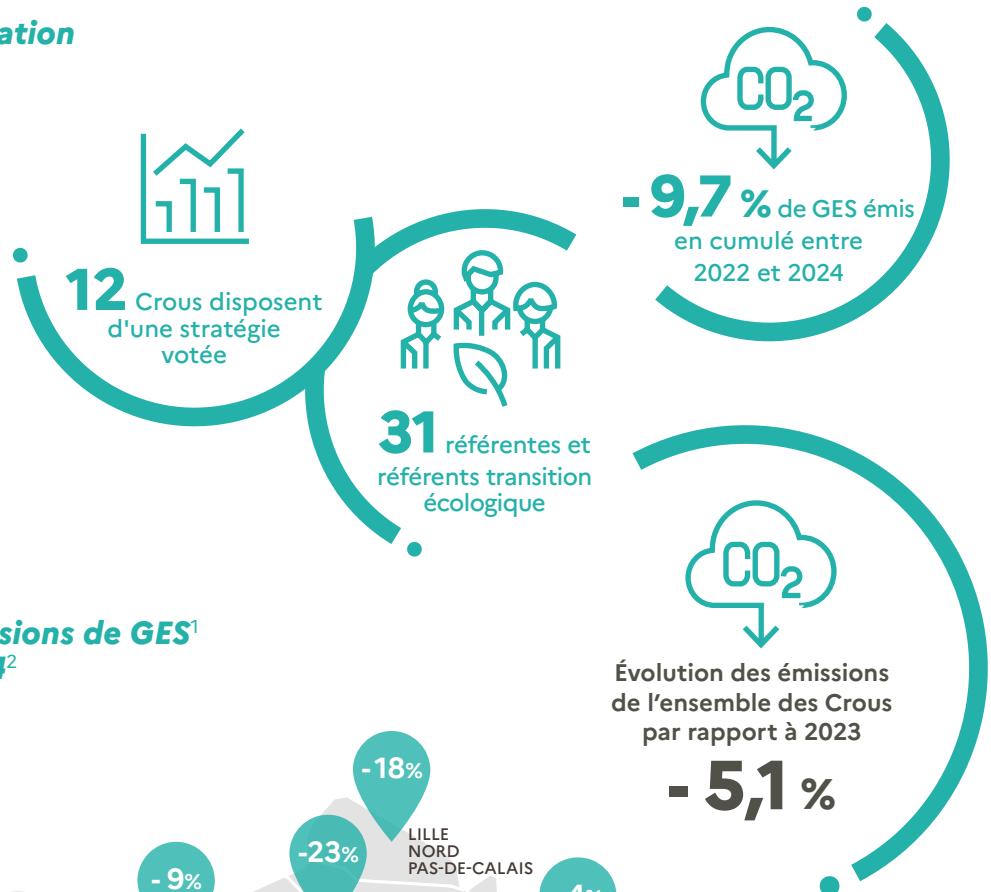
Dans la continuité des premiers résultats encourageants constatés en 2023, le bilan de l'année 2024 confirme l'engagement résolu du réseau des Crous dans la transition écologique de ses activités.

Avec une diminution de 51 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale, ce résultat global dépasse la trajectoire annuelle que s'est fixé le réseau.

Il témoigne de l'efficacité des actions entreprises, déclinées par les Crous à l'échelle territoriale à travers la formalisation de stratégies locales, pour douze d'entre eux, et la poursuite de leur montée en compétences par le renforcement des équipes et la formation des personnels.

Ainsi, fin 2024, le réseau compte plus de trente référentes et référents transition écologique agissant activement au sein de leur Crous et qui bénéficient de l'appui du Cnous.

Pilotage et organisation



1. GES : Gaz à effet de serre

2. En intégrant les activités nouvelles développées par les Crous en restauration et hébergement.



Patrimoine responsable

Dans un contexte d'ouverture de places nouvelles d'hébergement à tarif social pour les étudiants, le bilan confirme, sur le patrimoine, une baisse de 9 % des émissions de gaz à effet de serre rapportées au logement.

Ce nouveau progrès a été notamment permis par la poursuite du plan de réhabilitation des résidences les plus vétustes, et leur rénovation énergétique à cette occasion, le développement d'un patrimoine neuf hautement performant, l'amélioration du pilotage des consommations énergétiques et de la politique de maintenance et l'encouragement à la sobriété des usages.



Réduire l'impact environnemental de la restauration

Dans l'activité de restauration, malgré une hausse continue de la fréquentation, l'impact de la diversification de l'offre de protéines (28 % de repas végétariens pris au dernier quadrimestre) conjugué à l'intégration d'une part croissante de denrées bio et labellisées durables dans les achats alimentaires ont permis une diminution de 38 % des émissions indirectes des gaz à effet de serre par repas servi.

Cette dynamique positive est favorisée par l'engagement des Crous dans la démarche MonRestauResponsable, avec 63 % des sites cibles du réseau labellisés à fin 2024, sur un total de 337.



69 % de restaurants engagés dans la démarche *Mon Restau Responsable®*



28 % taux de prise de repas végétariens au dernier quadrimestre 2024



27 %
Égalim fin 2024
dont 8 % bio

Les actions engagées par les Crous ont bénéficié d'un fort soutien de l'État à travers des crédits dédiés à la réhabilitation du parc ancien de logements et à la rénovation énergétique ou encore via le Fonds Vert de l'État qui ont contribué à l'augmentation de la part bio et EGALIM dans les achats alimentaires du réseau, au déploiement de solutions en faveur de la transition écologique telle que la lutte contre le gaspillage alimentaire et la formation.

La stratégie de transition écologique traverse l'ensemble des pratiques professionnelles du réseau des Crous et impose de penser différemment la façon dont les activités sont exercées.

C'est pourquoi elle est pleinement intégrée aux travaux d'élaboration du futur contrat d'objectifs et de performance initiés par le Cnous en octobre 2024 avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Une convention de partenariat entre les Crous et l'INRAE pour une offre de restauration universitaire plus durable



© Les Crous

Les Crous et l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) ont décidé de s'associer pour faire évoluer la restauration universitaire vers une offre plus respectueuse de l'environnement, accessible et adaptée aux attentes des étudiants. Les termes de ce partenariat, mis au point au deuxième semestre 2024 dans le cadre du Crous Lab, reposent sur quatre axes : étude des freins et leviers à la végétalisation, expérimentation de l'élargissement de l'offre végétarienne, modélisation de l'impact sur les approvisionnements et sensibilisation des étudiants à une alimentation responsable.

Ce partenariat a été formalisé à travers un accord-cadre de 5 ans, officiellement signé par la présidente du Crous et le président-directeur général de l'INRAE le 27 février 2025, à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

Mise en place d'un groupe de travail Green IT au sein du réseau

Le réseau a travaillé en 2024 sur un volet de la stratégie nationale de transition écologique consistant à réduire l'empreinte carbone du numérique. Quatre axes principaux ont été identifiés : accompagner et sensibiliser les agents sur l'impact du numérique, réduire l'empreinte carbone par des actions organisationnelles, lutter contre l'obsolescence des logiciels et matériels en favorisant des pratiques de mise à jour et d'éco-conception et promouvoir la sobriété numérique pour éviter la surconsommation de ressources. Un suivi annuel et une évaluation des impacts sont mis en œuvre pour ajuster les actions et monter en compétence dans ce domaine en croissance rapide.



Adaptation au changement climatique

Au-delà des transformations en cours pour atténuer leur impact écologique (réduction des GES et préservation de la biodiversité), les Crous ont démarré leur adaptation aux changements globaux. Les prévisions indiquent un réchauffement d'au moins +1,5 °C d'ici 2030 et pouvant aller jusqu'à +3 °C d'ici 2100, entraînant des conséquences sur les écosystèmes et la santé humaine. Les résidences et les restaurants universitaires subissent déjà des épisodes de chaleur excessive et d'inondations, affectant la qualité de vie des étudiants et du personnel. Le réseau met en place des plans canicules et s'impose un cahier des charges technique immobilier pour anticiper les changements du climat : systèmes froids à basse consommation énergétique (sans climatisation), isolations thermiques, végétalisation urbaine et exposition au soleil.

Les ressources humaines

Les ressources humaines constituent le socle essentiel de l'action du réseau des œuvres universitaires. Présents dans l'ensemble des territoires (hexagone, ultra-marins), les 13 500 agents des Crous œuvrent quotidiennement à la réussite et au bien-être des étudiants. Dans un contexte marqué par de fortes évolutions (transition écologique, réformes sociales, exigences accrues de pilotage), l'engagement des personnels demeure un levier majeur de transformation. En 2024, les enjeux d'attractivité, de qualité de vie au travail, de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) ont été au cœur des priorités. Le réseau a également poursuivi ses travaux sur l'harmonisation des pratiques RH, la modernisation des outils, et le dialogue social.



Améliorer durablement la qualité de vie et les conditions de travail des agents

Au cœur de la stratégie 2025-2028 du réseau des Crous, la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) constitue un levier central pour la consolidation d'une communauté professionnelle engagée, performante et résiliente. L'ambition portée par le Cnous et les Crous repose sur une prise en compte renouvelée des attentes et des besoins des agents, en valorisant leur rôle essentiel dans le service public rendu aux étudiants. Cette orientation forte s'est traduite par l'inscription de la QVCT comme priorité RH de l'année 2025, accompagnée de la création d'un comité de pilotage des risques psychosociaux (RPS) et par la mise en œuvre d'audits flash dans plusieurs établissements du réseau.

Les enseignements issus de ces travaux ont mis en lumière des disparités de situation, des fragilités structu-

relles (notamment sur la pénibilité et l'isolement professionnel dans certains métiers) et des attentes fortes en matière de reconnaissance, d'écoute et de perspectives professionnelles. Ainsi, chaque Crous est désormais invité à construire, en lien étroit avec les organisations syndicales, un plan spécifique QVCT qui fera l'objet d'une discussion dans le cadre du dialogue stratégique de gestion annuel. Cette approche vise à inscrire les actions dans une perspective de long terme, avec des indicateurs de suivi, des priorités définies localement, et une évaluation annuelle des impacts.

Le réseau s'engage également à favoriser les transitions professionnelles, en accompagnant les fins de carrière, en aménageant les postes à forte pénibilité, et en développant une culture partagée du respect et de la bienveillance. L'harmonisation des rémunérations et l'élaboration d'un agenda social de régénération sont au cœur de cette dynamique. Celui-ci devra proposer, dès le premier trimestre 2025, des pistes concrètes pour améliorer l'attractivité des carrières, soutenir l'évolution professionnelle, et garantir une équité de traitement dans les parcours. Enfin, la valorisation des métiers à travers une communication renforcée et des dispositifs d'appui à la mobilité et à la formation contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle forte, solidaire et engagée.



Attractivité du réseau et fierté des agents – une dynamique renforcée en 2024

L'année 2024 s'inscrit dans une dynamique de consolidation de l'attractivité du réseau des œuvres, portée par une reconnaissance accrue du rôle stratégique des agents dans la réussite des politiques publiques en faveur de la vie étudiante. Cette reconnaissance s'est traduite par une montée en puissance des actions en matière de ressources humaines, notamment en matière de valorisation des métiers, de développement des compétences et d'amélioration des parcours professionnels. Dans un contexte de forte sollicitation du réseau, marqué par la mise en œuvre de la feuille de route logement, la poursuite de la réforme des aides étudiantes et les objectifs ambitieux de transition écologique, les personnels ont continué de faire preuve d'un engagement exemplaire, conjuguant sens du service public, adaptabilité et expertise opérationnelle.

La fierté d'appartenance exprimée par les agents s'est renforcée en 2024, à mesure que les résultats concrets des actions menées – qu'il s'agisse des millions de repas servis à tarif social, des milliers de logements rénovés ou encore des actions de sobriété énergétique – ont été relayés dans les communications internes et reconnues par les partenaires institutionnels. Cette valorisation de l'impact direct du travail quotidien des agents sur la vie des étudiants contribue à renforcer le sentiment d'utilité sociale, levier majeur d'attractivité et de fidélisation des personnels.

Par ailleurs, plusieurs leviers structurels ont été mobilisés pour accompagner cette dynamique : valorisations indemnитaires ciblées, diversification des

modalités d'accès à la formation continue, consolidation des dispositifs de mobilité interne et inter-Crous, lancement d'actions-pilotes sur la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT), et structuration de nouvelles voies de dialogue managérial. Ces dispositifs ont permis à la fois de renforcer l'adhésion des équipes aux projets du réseau, d'améliorer l'attractivité du Crous et des Crous en tant qu'employeurs publics, et de poser les jalons d'une gestion prévisionnelle plus stratégique des emplois et des compétences.

Enfin, l'année 2024 a vu l'émergence d'initiatives locales portées par les établissements, visant à mieux faire connaître la diversité des métiers et à valoriser les réussites collectives et individuelles : portraits d'agents, trophées internes, campagnes de recrutement thématiques et dispositifs de tutorat renforcé pour les nouveaux arrivants. Ces démarches participent d'une culture commune fondée sur la reconnaissance, la transmission, et la promotion d'un engagement professionnel au service d'une mission porteuse de sens.

Déployer une GPEEC efficiente grâce au système d'information RenoiRH

La transformation du système d'information RH à travers le projet RenoiRH constitue une étape structurante pour les ressources humaines du réseau. À compter du 1^{er} janvier 2026, la mise en œuvre de cet outil homologué Direction générale des finances publiques (DGFiP), couplée à la gestion de la paie à façon, permettra d'unifier les traitements, de fiabiliser les données et de professionnaliser le pilotage RH sur l'ensemble du territoire. Au-delà de la dimension technique, RenoiRH est le levier fondamental pour déployer une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) cohérente, anticipatrice et adaptée aux enjeux du réseau.

Ce nouvel environnement permettra de croiser les besoins métiers avec les ressources disponibles, de mieux anticiper les départs en retraite ou les besoins de reconversion, et de structurer les parcours professionnels. Il ouvrira également la voie à une politique de formation mieux ciblée, articulée avec les enjeux de montée en compétences et de transmission des savoirs. Pour accompagner cette transformation, une attention particulière sera portée à la conduite du changement : des formateurs nationaux et régionaux, formés par le CISIRH, animeront des cycles de formation continue tout au long des années 2024 et 2025. Ils auront pour mission de garantir une montée en compétence homogène sur tout le réseau, en s'appuyant sur une logique de proximité.

Un report de la refonte du système d'information ressources humaines (SIRH) et du passage de la paie à façon pour mieux accompagner le changement

En 2023, le projet RenoiRH a été officiellement lancé, amorçant une refonte complète du système d'information des ressources humaines (SIRH) au sein du réseau des Crous, en vue d'une migration vers un outil homologué par la DGFiP. Structuré autour de deux volets majeurs – la reprise des données (étude du périmètre, fiabilisation et profondeur de la reprise) et la conduite du changement (analyse organisationnelle, accompagnement métier, formation et communication) – ce chantier ambitieux a mobilisé l'ensemble des acteurs RH du réseau. Devant l'ampleur des transformations induites, notamment par l'introduction de la paie à façon, il a été décidé en 2024 de reporter

la mise en œuvre du projet d'un an. Ce décalage permet d'affiner la compréhension des impacts métiers, de renforcer les dispositifs de formation (grâce à la mobilisation conjointe des formateurs nationaux et régionaux accompagnés par le CISIRH), d'harmoniser les pratiques RH, de garantir une meilleure qualité des données, et d'optimiser la communication à destination des parties prenantes. Le déploiement progressif des formations et des supports d'accompagnement se poursuivra tout au long des années 2024 et 2025 afin d'assurer un socle de connaissances homogène et pérenne au sein des équipes.

Politique salariale : égalité professionnelle et convergence indemnitaire – des avancées concrètes en 2024

L'année 2024 a marqué une étape significative dans la mise en œuvre des principes d'égalité professionnelle au sein du réseau des œuvres, avec une attention particulière portée à la convergence des régimes indemnитaires.

Dans ce cadre, une mesure phare a été actée en 2024 : la revalorisation de l'indemnité spécifique de fonctions (ISF) des Dapoous (Dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires), permettant un alignement progressif avec les montants de l'indemnité de fonctions, de sujexion et d'expertise (IFSE) attribuée aux ingénieurs de recherche et de formation (IRTF) occupant des postes à responsabilités équivalentes. Cette mesure s'inscrit dans une trajectoire plus large de clarification et d'harmonisation des critères d'attribution des compléments de rémunération, au regard des attendus de poste, des charges effectives et de l'encadrement exercé. Par ailleurs, 2024 a été l'année d'ouverture d'un chantier stratégique autour de l'action sociale dans le réseau, avec l'ambition de renforcer l'équité d'accès aux prestations pour tous les agents.

Ces avancées concrètes traduisent une volonté forte de faire de l'égalité professionnelle un levier de cohésion interne et de reconnaissance des compétences, tout en consolidant l'attractivité du réseau en tant qu'employeur public responsable et équitable. Elles s'inscrivent pleinement dans les orientations portées par le Cnous et les Crous en matière de gestion des ressources humaines, dans une logique de justice sociale, de performance collective et de modernisation des pratiques.



Une année structurante pour la **politique RH** et la **qualité de vie au travail**

Une politique de prévention renforcée, appuyée sur une gouvernance consolidée

L'année 2024 a marqué un tournant dans la structuration de la politique de prévention des risques professionnels au sein du réseau des œuvres. Deux rapports d'inspection, présentés séparément pour le Cnous et pour les Crous, ont mis en évidence des axes d'amélioration clairs : formalisation des procédures, mise en place d'indicateurs de suivi et développement d'outils partagés.

Ces constats ont conduit à un renforcement des acteurs nationaux de la prévention. Outre la mission nationale du médecin du travail, deux coordonnateurs prévention ont été nommés : la conseillère de prévention du Crous d'Aix-Marseille et le conseiller de prévention du Crous de Lille, dotés chacun d'une lettre de mission et d'un temps de décharge. Leur rôle est double : appui à la gouvernance du Cnous et animation du dialogue social national, notamment dans le cadre de la F3SCT (Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des conditions de travail) commune.

Plusieurs groupes de travail ont été activés, autour de thématiques structurantes : la prévention des risques psychosociaux (RPS), la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), et la réduction de l'accidentologie. Ces travaux ont donné lieu à la production de guides pratiques mutualisés.

Une QVCT érigée en priorité RH : de l'audit à l'action

Au printemps 2024, un audit flash QVCT (Qualité de vie et des conditions de travail) a été conduit dans cinq Crous pilotes (Versailles, Clermont-Auvergne, Lorraine, Strasbourg et Montpellier-Occitanie).

L'analyse transversale des pratiques et des retours d'expérience a permis de tracer des axes stratégiques pour une gouvernance managériale plus bienveillante et un accompagnement des agents renforcé :

- Installation d'un comité national de pilotage RPS et élaboration d'un DUERP cadre pour le réseau ;
- Lancement d'un parcours de formation des managers de proximité en partenariat avec le CNF ; promotion de la marque employeur et visibilisation des actions en faveur de la QVCT et contre les discriminations ;
- Organisation d'ateliers collaboratifs autour d'une "fresque de la diversité" pour sensibiliser les équipes.

Ces orientations ont été reprises dans l'axe 1 du projet de réseau 2025-2028, qui fait de la QVCT une priorité structurante de la politique RH.

Prévention des violences sexistes et sexuelles

Structuration, formation, détection

Le Cnous a piloté l'élaboration d'un guide réseau de prévention des VSS, en lien avec les référents égalité professionnelle, les conseillers prévention et les représentants du personnel.

Ce guide comporte cinq volets : définitions juridiques et statutaires, dispositifs de signalement et d'accompagnement, bonnes pratiques, foire aux questions et contacts de proximité. Il est diffusé dans tous les établissements.

Chaque Crous a désigné un référent VSS, doté d'une lettre de mission et d'une formation spécifique. Une carte interactive permet de visualiser l'ensemble des points de signalement.

Les formations 2024, organisées par le CNF en Inter-Crous, ont ciblé les cadres et les agents. Deux objectifs ont guidé ces sessions : renforcer la capacité à détecter/prévenir les situations de VSS, et structurer les dispositifs d'accompagnement des victimes. On recense 1 186 agents formés en 647 journées, complétés par des actions innovantes (théâtre forum, quiz anti-stéréotypes).



La date du 8 mars (journée internationale du droit des femmes) est toujours un temps fort autour des enjeux d'égalité femme/homme. En 2024, on peut signaler le programme conduit par Toulouse « Cap sur l'égalité » avec des partenariats nourris pour organiser des expositions, pièces de théâtres, festivals, ateliers, débats, conférences... une vitrine pour l'ensemble du réseau.

Renforcement du réseau des référents égalité professionnelle

L'année 2024 a permis de renforcer la mutualisation des pratiques et échanges entre le Cnous et les référents égalité professionnelle. Une matrice de calcul sur les écarts de rémunération femme/homme a été élaborée pour le réseau. Chaque Crous rend public désormais ses chiffres, conformément au décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État.

Formation

La formation comme outil d'accompagnement au changement et comme levier pour monter en compétences

Au centre national de formation basé à Tours, 4 677 journées de formations ont été organisées en 2024, articulées autour de 3 axes :

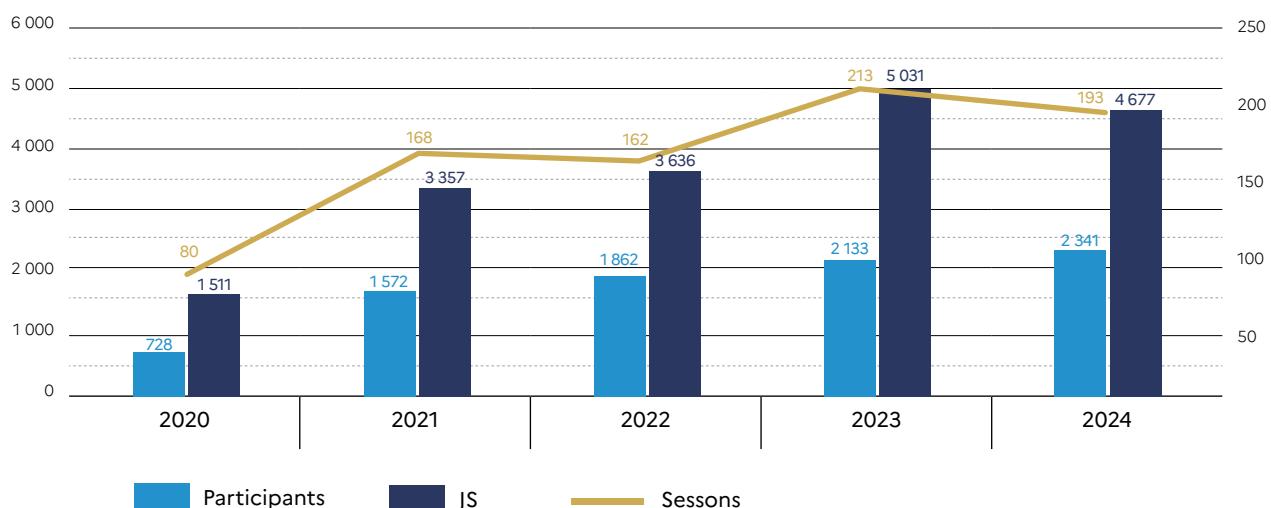
- **les sessions en présentiel**, à Tours, Vanves ou en Inter-Crous (134 sessions);
- **les formations à distance** (40 sessions) ou les parcours en ligne;

- **l'organisation de 19 séminaires métiers**, qui constituent un temps primordial du management des cadres et de l'animation de réseau.

L'année 2024 a connu (par rapport à 2023) un léger fléchissement explicable par deux causes :

- **le report d'un an du passage au nouveau système d'information RH, RenoIRH** décalé de janvier 2025 à janvier 2026 et ses conséquences sur la formation des personnels des RH;
- **La mise en œuvre au printemps 2025 du nouveau SI gestion des bourses étudiantes** qui a conduit à réduire les formations à l'ancien système de gestion.

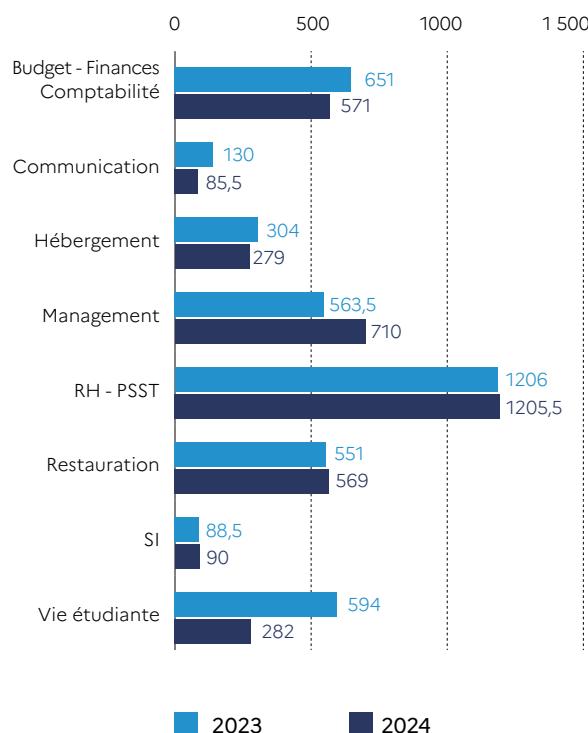
Évolution de l'activité du CNF 2019-2014



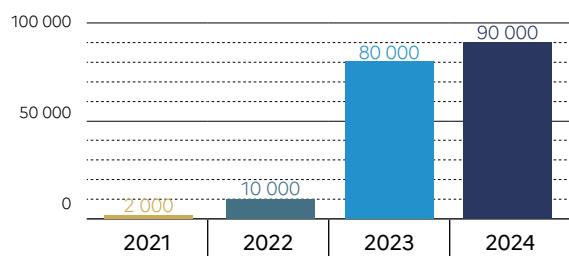
En lien avec les chantiers prioritaires sur la prévention et la sécurité au travail (PSST) et la QVCT et le management bienveillant, les formations représentent 26 % du volume d'activité.

Pour les parcours de formation en ligne, le nombre de consultations de la plateforme réseau Moodle Les Crous est spectaculaire. On dénombre en moyenne 80 000 pages vues par mois. Les informations utiles, les tutos métiers proposés, les parcours riches qui offrent des passerelles avec « Mentor » la plateforme interministérielle sont les raisons d'attractivité.

Évolution des formations par domaine (journées)



Moodle Les Crous (activité mensuelle)



Sur le plan budgétaire, le CNF a consommé 1,3 M€ sur les 1,5 M€ qui avaient été votés.

La nouvelle convention de gestion (2024-2026) du domaine de la Croix Montoire et des agents techniques relevant du Crous d'Orléans-Tours, n'a pas entraîné de modification conséquente dans les dépenses de fonctionnement du CNF.

Finances

Le Cnous

Le Cnous a pour mission de répartir les moyens alloués par l'État aux Crous. Ses comptes retracent :

- pour une part minoritaire, **des opérations liées à sa gestion en propre** (masse salariale et dépenses de fonctionnement du Cnous),
- des dépenses et recettes exécutées par le Cnous pour le compte du réseau :
 - en dépenses : rémunération des directeurs généraux de Crous, dépenses d'investissement informatique mutualisées, réalisées par le Cnous au bénéfice de l'ensemble des Crous etc. ;
 - en recettes : frais de gestion des bourses du ministère de la Culture, de Campus France, remises de fin d'année (RFA) consenties à la centrale d'achat...;
- des opérations d'allocation :
 - de ressources utilisées par le réseau pour assurer son fonctionnement et ses investissements : subvention pour charges de service public (SCSP) des Crous, qui fait l'objet d'un traitement budgétaire ; subvention pour charges d'investissement fléchée pour l'investissement des Crous (contractualisation), suivie en compte de tiers (opération non budgétaire) dans les comptes du Cnous ;
 - de dotations déléguées par l'État au titre de bourses et aides spécifiques aux étudiants, payées par le réseau aux bénéficiaires, également suivies en comptes de tiers (non budgétaires) ;
 - de dotations déléguées par d'autres partenaires au profit des Crous ou des étudiants : bourses de la fondation Giveka pour les étudiants en situation de handicap et les travaux de mise en accessibilité, frais de gestion des logements réservés par Campus France, etc.



© Les Crous

En 2024, les recettes budgétaires du Cnous s'élèvent à 538,65 M€ soit un taux d'exécution de 100,10 % (100,09 % en 2023) par rapport à la prévision d'exécution du dernier BR 2024.

La subvention pour charge de service public (SCSP) du réseau des Crous (y compris le Cnous) représente 97 % des recettes totales, avec un montant porté de 490,25 M€ en budget initial à 522,51 M€ en compte financier correspondant aux dotations complémentaires reçues en cours de gestion pour un montant total de 32,26 M€ :

- La compensation au titre du repas à 1 € du manque à gagner du dernier trimestre 2023 (reste de crédits à couvrir) pour 4,90 M€ ;
- Les transferts de crédits du titre 5 (subvention pour charges d'investissement fléchée) vers le titre 3 (dépenses de fonctionnement) pour 5,21 M€. Ces transferts portent sur des opérations de contractualisations initialement financées en T5 (investissement premiers équipements) notamment ou le financement par fonds de concours impliquent un changement d'imputation ;
- Les crédits au titre des travaux d'accessibilité pour 3,15 M€ ;
- La dotation complémentaire de l'État au titre de la fin de gestion 2024 pour 19 M€, consacrée au soutien exceptionnel à la restauration.

Au niveau des dépenses, les autorisations d'engagement exécutées s'établissent à 526,40 M€ en 2024, soit un taux d'exécution de 99,64 % (99,87 % en 2023). Les crédits de paiement représentent 520,75 M€, soit un taux d'exécution de 99,38 % (99,82 % en 2023).

La synthèse des grands agrégats financiers s'établit comme suit au niveau du Cnous :

Agrégat	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Prévision BR4 2024	Compte financier 2024
Solde budgétaire	- 1 568 815 €	- 2 190 340 €	14 102 054 €	17 901 266 €
Résultat patrimonial	- 921 270 €	1 172 601 €	- 3 692 202 €	- 1 397 956 €
Capacité d'autofinancement	- 844 795 €	1 266 660 €	- 3 598 143 €	- 970 432 €
Niveau du fonds de roulement	30 526 102 €	24 696 493 €	22 770 959 €	26 594 184 €
Niveau de la Trésorerie	134 989 754 €	83 626 724 €	119 699 210 €	159 578 313 €

Le réseau des Crous

Les Crous étant des établissements publics autonomes, chacun d'entre eux tient ses comptes de manière séparée. L'agrégation de leurs comptes en fin d'année permet toutefois de disposer d'une vision d'ensemble de la situation financière du réseau.

En 2024, les charges du réseau représentent 1,49 Md€ et ses produits 1,49 Md€ (dont 822 M€ de ressources propres), ce qui conduit à un résultat déficitaire de près de 3 M€.

En ce qui concerne les résultats des Crous, les principaux agrégats s'établissent comme suit :



Réseau des Crous (Hors Cnous)	2022	2023	2024	Évolution 2022-2023
Solde budgétaire	3 619 122 €	- 63 892 708 €	- 22 709 422 €	+ 41 183 286 €
Résultat comptable	7 323 735 €	22 919 980 €	- 2 957 456 €	- 25 877 436 €
Capacité d'autofinancement	39 492 124 €	60 704 181 €	39 071 128 €	- 21 633 053 €
Variation du fonds de roulement	- 22 905 460 €	1 460 260 €	- 7 762 287 €	- 9 222 547 €
Fonds de roulement comptable	289 688 829 €	291 149 089 €	283 386 801 €	- 7 762 288 €
Fonds de roulement disponible	91 377 127 €	121 375 995 €	92 221 680 €	- 29 154 315 €
Variation de la trésorerie	64 862 349 €	- 30 010 429 €	- 4 902 374 €	+ 25 108 055 €
Trésorerie	575 235 256 €	545 224 827 €	540 322 453 €	- 4 902 374 €
Trésorerie disponible	73 829 397 €	76 899 773 €	56 323 728 €	- 20 576 045 €

DDD Le résultat comptable

Le résultat comptable 2024 s'établit à une perte de 2,96 M€ en 2024, contre un bénéfice de 22,92 M€ en 2023.

Les charges et les produits enregistrent respectivement en 2024 une hausse de 2,9 % (+ 42,46 M€) et de 1,1 % (+ 16,58 M€) par rapport à 2023 ; en conséquence le résultat comptable des Crous diminue de 25,88 M€ en 2024 et devient négatif.

10 Crous présentent un résultat comptable déficitaire en 2024 pour un total de -17,68 M€ (7 Crous en 2023 pour -7,80 M€).

DDD La capacité d'autofinancement

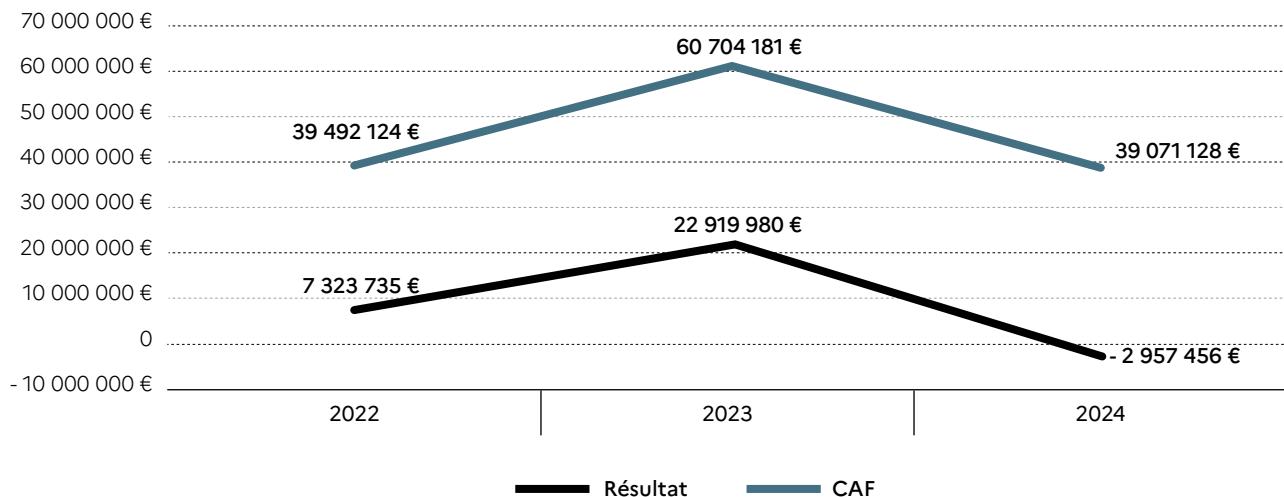
La capacité d'autofinancement correspond au surplus dégagé par les opérations de gestion de l'établissement. Elle représente donc l'excédent des ressources internes dégagées par les Crous et peut s'analyser comme une ressource durable.

La capacité d'autofinancement s'établit à 39,07 M€ en 2024, soit une baisse de 35,6 % (- 21,63 M€) par rapport à 2023 (60,70 M€).

L'évolution de la CAF suit celle du résultat comptable et des opérations pour ordre en charges et en produits. En 2024, la CAF a couvert 19,2 % des investissements réalisés (19,4 % en 2023 et 13,7 % en 2022).

7 Crous présentent une insuffisance d'autofinancement pour un total de 7,67 M€ (4 Crous en 2023 pour 4,06 M€).

Évolution du résultat comptable et de la CAF de 2021 à 2023



Le fonds de roulement

Le fonds de roulement net global s'établit à 283,29 M€ en 2024, soit une diminution de 7,76 M€ par rapport à 2023 (291,15 M€).

La différence entre les ressources et les emplois conduit à un prélèvement sur le fonds de roulement de 7,76 M€ en 2024 ; l'exercice 2023 s'était conclu par un apport au fonds de roulement de 1,46 M€.

Le fonds de roulement non disponible s'élève à 191,17 M€ en 2024, soit une hausse de 12,6 % (+ 21,39 M€) par rapport à 2023 (169,77 M€). Il représente 67,5 % du fonds de roulement 2024 de l'ensemble des Crous (58,3 % en 2023).

Le fonds de roulement disponible s'établit à 92,22 M€ en 2024, soit une baisse de 24 % (- 29,15 M€) par rapport à 2023 (121,38 M€). Le fonds de roulement disponible représente 32,5 % du fonds de roulement 2024 de l'ensemble des Crous (41,7 % en 2023 ; 31,5 % en 2022), soit une moyenne de 32,1 jours de fonctionnement contre 40,2 en 2023 (34,4 jours en 2022).

3 Crous ont un fonds de roulement disponible négatif en 2024 pour un total de - 12,53 M€ (2 Crous en 2023 pour - 2,27 M€)..

La trésorerie

La trésorerie des Crous s'établit à 540,32 M€ en 2024, soit un prélèvement de 4,90 M€ par rapport à 2023 (545,23 M€). Ce montant de 4,90 M€ résulte de la contraction entre le prélèvement sur la trésorerie fléchée de 20,27 M€ d'une part et le prélèvement sur la trésorerie non fléchée de 15,37 M€ d'autre part.

La trésorerie représente 36,1 % du total des recettes annuelles des Crous (540,32 M€ / 1 496,87 M€) et 151 jours de dépenses de fonctionnement et de personnel des Crous (540,32 M€ * 365 / 1 306,06 M€), ce qui correspond à un niveau élevé. Cependant une partie de cette trésorerie n'est pas libre d'utilisation.

La trésorerie non disponible des Crous s'élève à 483,99 M€ en 2024, soit une hausse de 3,3 % (+ 15,67 M€) par rapport à 2023 (486,33 M€). Elle représente 89,6 % de la trésorerie totale (85,9 % en 2023). Une partie significative de la trésorerie des Crous n'est pas libre d'utilisation car elle résulte d'opérations pour compte de tiers La part de la CVEC dans la trésorerie, qui sera notamment à reverser aux établissements, s'élève à 173,67 M€ à fin 2024, soit 32,1 % de la trésorerie totale des Crous (30,7 % en 2023 ; 26,5 % en 2022) et constitue la principale composante des opérations pour compte de tiers.

La trésorerie disponible s'élève à 56,32 M€ en 2024, soit une baisse de 26,8 % (- 20,58 M€) par rapport à 2023 (76,89 M€). La trésorerie disponible représente 10,4 % de la trésorerie 2024 de l'ensemble des Crous (14,1 % en 2023), soit une moyenne de 17,3 jours de fonctionnement contre 31,4 en 2023 et en 2022.

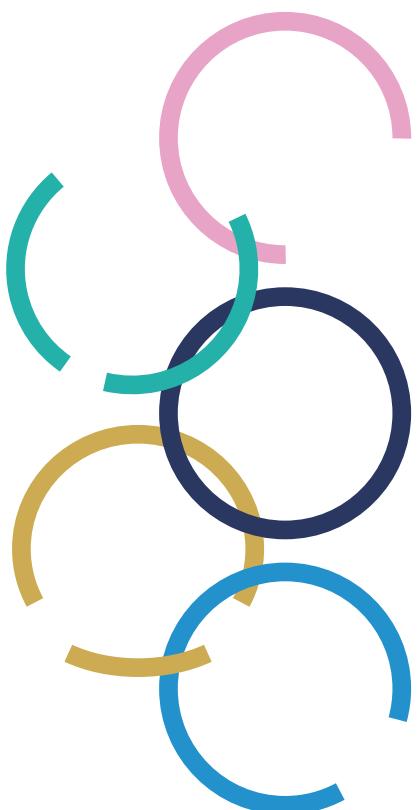
5 Crous présentent une trésorerie disponible négative en 2024 pour un total de - 25,43 M€ (4 Crous en 2023 pour - 10,17 M€).

Directrice de la publication :
Bénédicte Durand

Rédaction :
Sous-directions du Cnous
Mission de la communication

Conception graphique :
Mission de la communication

Juin 2025



**Centre national
des œuvres
universitaires et scolaires**

60 boulevard du Lycée
CS30010 - 92171 Vanves Cedex
Tél. 01 71 22 97 20
communication@cnous.fr
www.lescrous.fr